

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Plan régional Ecophyto 2018

BRETAGNE

Validé par le CROS du 11 mai 2010



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

PREAMBULE

Les produits phytosanitaires permettent d'assurer la protection des cultures, mais ils présentent des risques et peuvent avoir des effets néfastes sur la santé et l'environnement. L'impact de ces produits sur la santé humaine, celle des agriculteurs comme celle des consommateurs, ainsi que sur l'environnement est au coeur des préoccupations des citoyens.

En application des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, le Président de la république a chargé le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche d'élaborer un plan pour réduire de 50% l'utilisation des pesticides en 10 ans, si possible. Il s'agit à la fois de diminuer l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

Ce **plan national**, appelé « Ecophyto 2018 », a été élaboré en concertation avec les représentants des utilisateurs, des fabricants, des élus, des scientifiques et des ONG. Ce plan s'inscrit dans la dynamique globale de l'agriculture durable et vise un changement global des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux, avec réduction de la dépendance des exploitations agricoles aux pesticides, mais tout en maintenant un niveau de production agricole élevé.

Il prévoit notamment :

- de diffuser le plus largement possible auprès des agriculteurs les pratiques agricoles, économes en produits phytosanitaires ;
- d'accélérer la recherche agronomique sur ces cultures et d'en communiquer les résultats au plus grand nombre ;
- de s'assurer de la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne : distributeurs, conseillers et utilisateurs de produits phytosanitaires ;
- d'améliorer l'information des agriculteurs en temps réel sur la présence des maladies et ravageurs des cultures pour mieux cibler les traitements.

Ce plan répond également aux attentes de la directive communautaire 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Le **plan régional** Ecophyto décrit les objectifs de la région et les actions à mettre en œuvre pour décliner les axes et mesures identifiés dans le plan national. Les fiches ont été élaborées et proposées par les commissions techniques et thématiques définies dans le cadre du schéma organisationnel et opérationnel du plan Ecophyto 2018 en Bretagne.

Cette version du plan d'actions régional, établie pour une phase transitoire 2010-2011, correspond au prolongement des actions déjà engagées. Une évaluation de leur mise en œuvre et des résultats obtenus sera effectuée.

Elle sera suivie d'un plan triennal 2011-2014 élaboré en 2011 à partir des travaux des commissions thématiques, qui donnera lieu à une phase d'évaluation correspondant à la mi-parcours de la mise en œuvre du plan Ecophyto. Un deuxième plan triennal, pour la période 2015-2018, tiendra compte des acquis obtenus.

DIAGNOSTIC REGIONAL

Caractéristiques de la Bretagne

Impact des produits phytosanitaires sur l'environnement

Actions mises en œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau

- Le programme Bretagne eau pure (BEP)
- Les actions dans les zones non agricoles
- Le plan d'action Bretagne et la charte des prescripteurs
- Les arrêtés préfectoraux atrazine, diuron et fossés
- Les programmes de bassins versants « reconquête de la qualité des eaux » (2007-2013) (MAE, PVE, agriculture biologique)
- La collecte des PPNU et EVPP
- Le diagnostic des pulvérisateurs agricoles et les diagnostics d'exploitations

Poursuite et évolution des actions engagées pour une agriculture durable

- Une nécessaire évaluation des actions réalisées
- Une articulation avec les divers plan régionaux en cours

Conclusion

Caractéristiques de la Bretagne

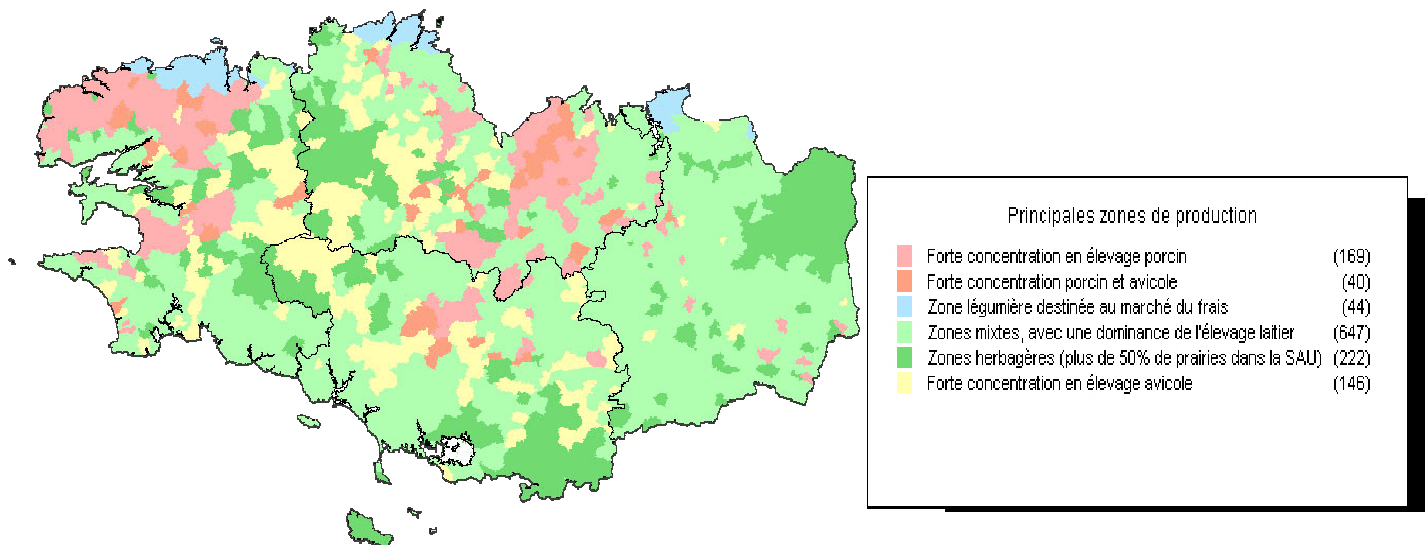
Une agriculture fortement orientée vers les productions animales et légumières

Bretagne : 1ère région productrice française (2008)

- 22% des livraisons de lait,
- 22% de la production de veaux,
- 57% du cheptel porcin,
- 34% de la production de volailles de chair,
- 42% de la production d'œufs de consommation.
- 1ère région en production légumière :
 - 86% des surfaces en choux-fleur,
 - 83% des surfaces en artichaut,
 - 26% de la production de tomates.

La mobilisation des responsables agricoles bretons dans les années 1960 a conduit à un modèle de développement original, fortement orienté vers l'élevage laitier (1 exploitation sur 3 est spécialisée dans la production laitière) et hors sol, ainsi que les productions légumières.

La Bretagne se positionne ainsi comme la première ferme de France et la première région de production pour de nombreux légumes de plein champ (choux fleurs, artichauts), industriels (épinard, haricot, pois) et légumes sous serre (tomate). En outre, pour les plans de pomme de terre, la Bretagne est la seconde région productrice et la première en tant qu'exportatrice.



Les grandes cultures, en bonne partie pour l'alimentation animale, sont également très présentes : 407 000 ha de céréales, 50 000 ha de colza, 420 000 ha de maïs.

• Avec une valeur ajoutée agricole faible

En effet, rapportée au chiffre d'affaire, la valeur ajoutée n'est que de 32% contre 48 % en France. Ce taux, l'un des plus bas de l'ensemble des régions françaises, traduit l'orientation des exploitations bretonnes vers des productions intensives à forte consommation d'intrants (engrais, aliments composés, produits phytosanitaires), et celle des industries agro-alimentaires vers les opérations de première transformation (abattage, découpe), sans forte valorisation sous forme de produits élaborés. De plus, les signes officiels de qualité restent peu développés sur le territoire breton.

- **Nécessitant une surveillance sanitaire indispensable**

Compte-tenu de son poids économique et de sa densité de production, l'agriculture bretonne doit être maintenue sous haute surveillance sanitaire, tant pour le domaine animal que végétal. Cette obligation concerne en particulier le plant de pomme de terre qui exige un niveau sanitaire irréprochable et donc un niveau de surveillance élevé. Les efforts doivent être également soutenus dans les autres productions légumières et les cultures ornementales avec l'arrivée de nouveaux parasites de quarantaine.

Des espaces verts à entretenir

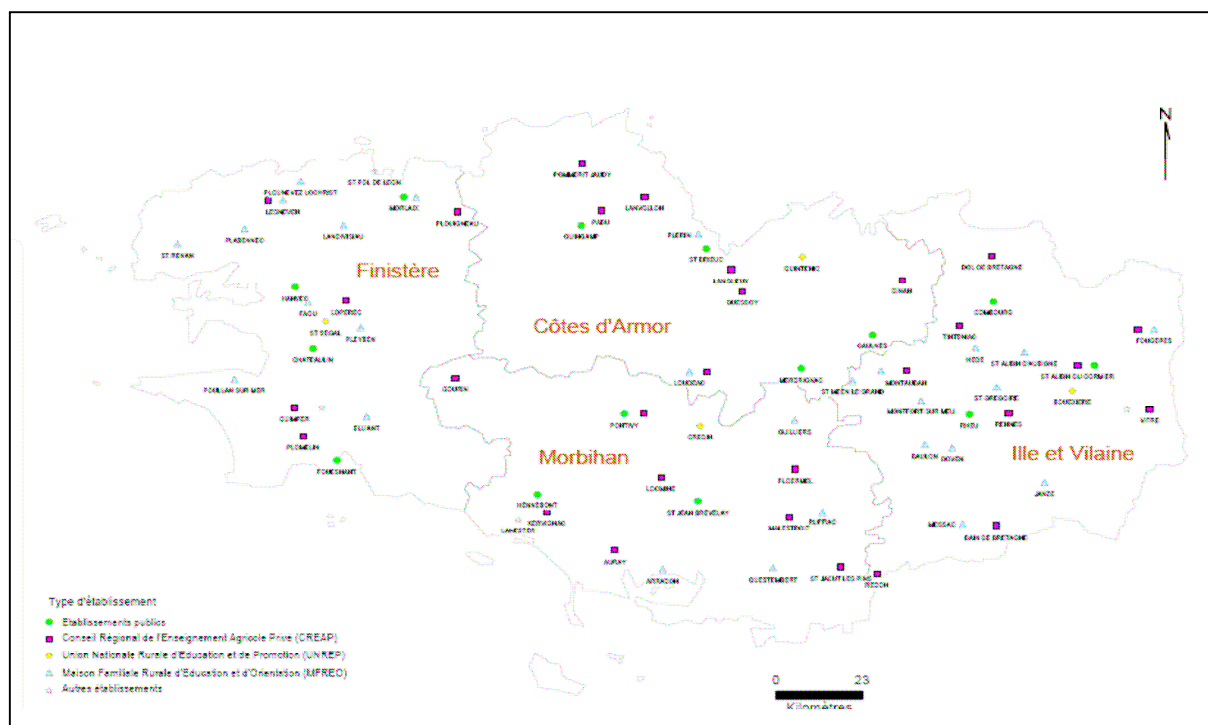
Les espaces non agricoles sont des milieux où l'activité humaine est omniprésente. Ils nécessitent d'être entretenus pour divers raisons, notamment d'esthétisme ou de qualité paysagère, et de sécurité. Ces points concernent tout particulièrement les villes, les réseaux routier et ferroviaire, les espaces industriels et les zones de loisirs.

En outre, on constate une attente des particuliers vis-à-vis de leurs jardins et environnement, avec une forte sollicitation auprès des points de ventes.

Un maillage territorial dense d'établissements de formation agricole

Avec ses 67 établissements en formation scolaire agricole dont 10 du secteur public, ses 15 centres d'apprentissage et ses 27 centres de formation continue, l'enseignement agricole représente une composante active du système éducatif en Bretagne : 13 % des lycéens, 25 % des élèves de l'enseignement professionnel et 9 % des apprentis.

Répartis sur l'ensemble du territoire breton, ces établissements et leurs exploitations agricoles permettent d'apporter une offre de proximité en répondant à des besoins parfois très locaux. Il représentent un atout majeur pour permettre aux exploitants et salariés agricoles d'acquérir des compétences dans des domaines très variés répondant aux enjeux prioritaires de la Bretagne : qualité des produits, sécurité sanitaire, préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, gestion des ressources humaines, agriculture durable intégrée aux territoires.

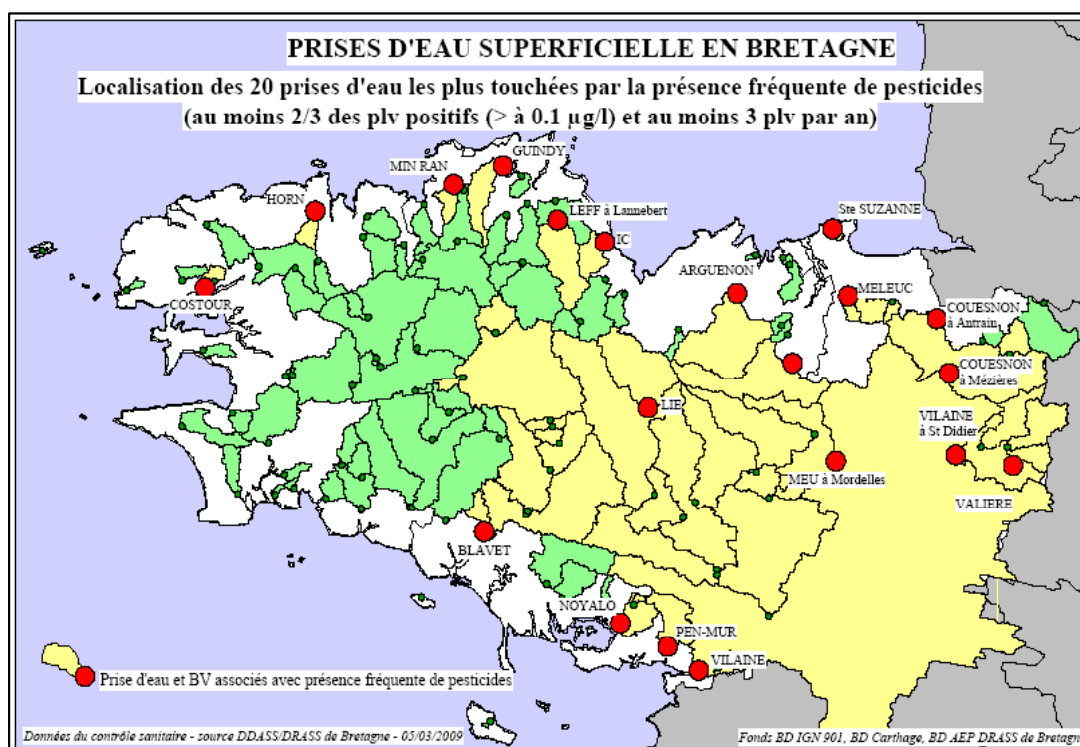


Impact des produits phytosanitaires sur l'environnement

Les agriculteurs utilisent des produits phytosanitaires pour garantir un niveau de production satisfaisant, avec une pression d'utilisation des produits phytosanitaires propres à chaque culture.

	Cultures	IFT herbicides de référence	IFT hors herbicides de référence	IFT de référence
Enquête régionale 2007 →	Légumes transformées			
	Carotte	2.3	3.6	5.9
	Chou brocolis	0.5	2.83	3.33
	Epinard	2.80	0.69	3.49
	Haricot/flageolet	2.31	3.03	5.34
	Pois de conserve	1.77	3.21	4.98
Moyennes issues des enquêtes pratiques culturales 2001 et 2006 →	Grandes cultures			
	Betterave	2.25	2.91	5.16
	Blé tendre	1.64	3.49	5.13
	Colza	1.94	4.98	6.92
	Maïs	1.75	0	1.75
	Orge	1.55	2.51	4.06
	Pois protéagineux	1.37	3.88	5.25
	Pomme de terre	2.48	15.79	18.27
	Prairie	0	0	0

Des molécules phytosanitaires présentes dans les eaux



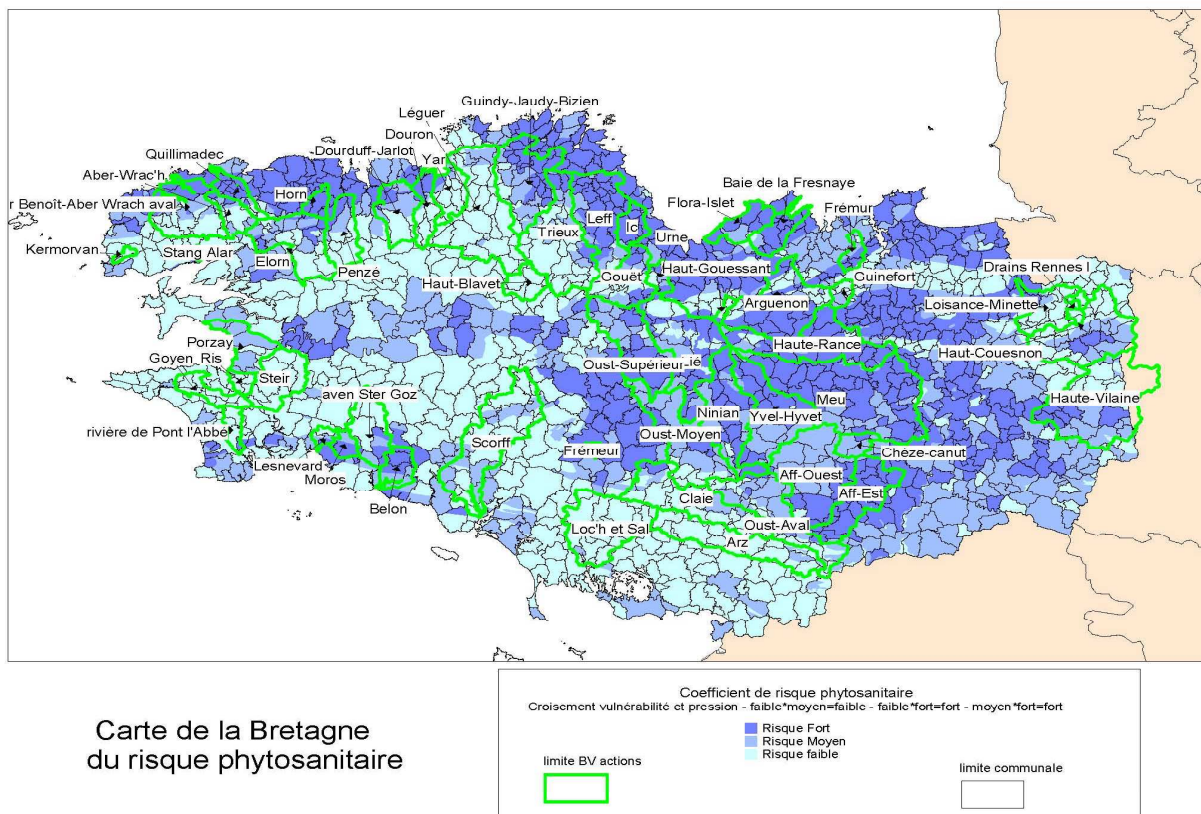
Résultats 2008 du contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation (eaux brutes)

Aussi, avec un réseau hydrographique constitué de nappes superficielles et d'importantes surfaces agricoles traitées, la qualité des eaux en Bretagne s'est globalement dégradée, s'ajoutant aux contaminations par les nitrates. Environ 80% de la ressource en eau s'effectuant à partir des eaux superficielles, cette situation est devenue inacceptable pour la société. Et c'est cette spécificité qui fait que la reconquête de la qualité de l'eau a représenté pour la Bretagne un enjeu prioritaire dès les années 90.

La contamination des eaux des rivières demeure préoccupante :

- grande diversité des contaminants, souvent présents simultanément.
- présence de molécules interdites
- diminution globale des teneurs mesurées mais toutefois des pollutions locales très élevées pour certaines molécules et/ou toutes molécules cumulées.
- La contamination reste présente dans tous les cours d'eau.

Un territoire à fort risque phytosanitaire



La carte du risque phytosanitaire pour la Bretagne, élaborée dans le cadre de la CORPEP, représente le risque de contamination des eaux par les produits phytosanitaires exprimé en trois niveaux : risque faible, risque moyen et risque fort.

Le risque phytosanitaire est obtenu par le croisement du risque de transfert (ou coefficient de vulnérabilité) des produits phytosanitaires et de la pression d'utilisation (ou coefficient de pression) des produits phytosanitaires en fonction des cultures :

- paramètres intervenant sur le transfert des produits phytosanitaires : géologie, teneur en matière organique et drainage agricole.
- pression d'utilisation des produits phytosanitaires obtenue grâce aux données du RGA 2000.

Actions mises en œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau

Le programme Bretagne eau pure (BEP)

Lancé en 1990, le programme Bretagne Eau Pure visait à la reconquête de la qualité de l'eau au travers d'un programme multipartenarial regroupant l'Union Européenne, l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil régional et les quatre Conseils régionaux.

Il s'agissait d'une démarche spécifique à la Bretagne, à l'origine destinée à lutter contre la pollution par les nitrates. Ses objectifs ont été élargis dès 1994 à d'autres types de pollutions (notamment phytosanitaires) et à l'ensemble des acteurs, agricoles ou non agricoles.

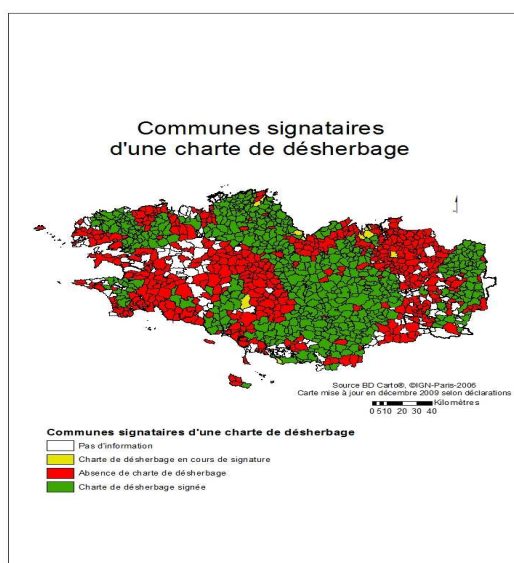
Actions dans le domaine phytosanitaire

Le programme BEP a permis l'émergence d'une politique régionale de sensibilisation auprès des professionnels agricoles, des collectivités et des particuliers vis-à-vis des progrès à apporter dans l'utilisation des produits phytosanitaires.

Dans les bassins versants BEP, une méthode de classement des parcelles à risque a été développée, permettant aux exploitants d'orienter leur choix de matières actives en fonction des risques de diffusion dans l'environnement (méthode de diagnostic parcellaire du risque de transfert des produits phytosanitaires couplé au classement des molécules phytosanitaires en groupes de comportement de transfert). En outre, des préconisations spécifiques relatives au désherbage ont été consignées dans des chartes phytosanitaires agricoles signées par les agriculteurs qui s'engageaient individuellement à améliorer leurs pratiques.

Le troisième contrat de plan Bretagne Eau Pure (de 2000 à 2006) comptait 44 bassins versants, soit 36 % de la SAU et 28 % des exploitations bretonnes (16 000).

Les actions dans les zones non agricoles

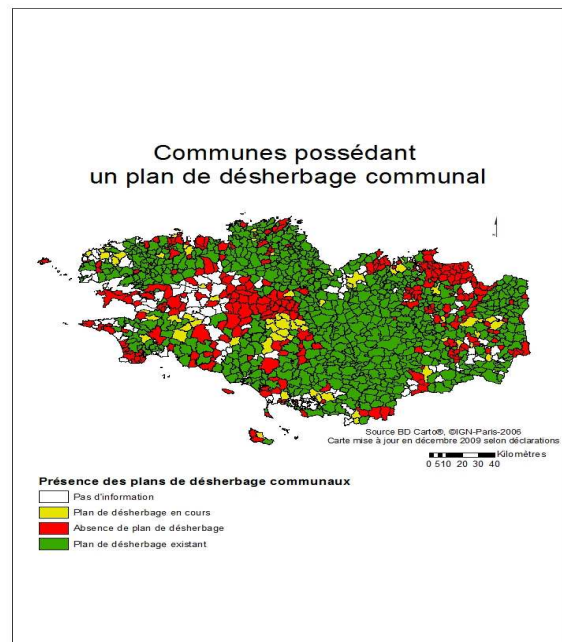


Le besoin d'un outil de diagnostic à destination des communes s'est fait ressentir dans les bassins versants. Suite aux études réalisées sur le transfert des molécules en milieu urbain et aux expérimentations de techniques alternatives, un outil pour l'élaboration d'un plan de désherbage communal initié sur les bassins versants a été validé par la CORPEP. A la manière du diagnostic parcellaire du risque de transfert des pesticides dans l'eau, le plan de désherbage vise, dans les communes, à classer les surfaces à désherber en fonction du risque de transfert.

Près de **60% des communes** bretonnes possèdent un plan de désherbage communal

Le plan de désherbage est complété par une étape de sensibilisation visant à faire le point sur les pratiques de désherbage de la commune (mettre en évidence des zones où le désherbage n'est pas nécessaire, ...) et choisir des méthodes d'entretien adaptées au risque de transfert : choix des molécules, étude de faisabilité pour utiliser des techniques alternatives. Dans les communes situées sur un bassin versant ou des actions de reconquête de la qualité de l'eau sont menées avec une animation spécifique, les engagements pris sont formalisés dans une charte de désherbage.

Près de **50% des communes** bretonnes ont signé une charte de désherbage.



En outre, un guide des alternatives au désherbage chimique propose aux collectivités le plus grand nombre possible de solutions alternatives, sachant qu'il n'existe pas de solution universelle. Les articles ont été rédigés par de nombreux contributeurs, et l'ensemble du document validé par la CORPEP.

Le plan d'action Bretagne et la charte des prescripteurs

Les prescripteurs agricoles (État, Conseil régional de Bretagne, Chambre régionale d'agriculture, coopératives, négoce) ont signé une charte le 15 janvier 2001 : la charte des prescripteurs agricoles de Bretagne (2001-2006). Dans cette charte était consigné l'ensemble des préconisations quant à l'utilisation des produits phytosanitaires, ceci dans un souci de cohérence et de certification des conseils donnés aux agriculteurs afin de réduire la consommation régionale de pesticides.

Peu de temps après a été signé le 4 février 2002, le plan d'action pour un développement pérenne de l'agriculture en Bretagne avec pour objectifs la reconquête de la qualité de l'eau et le maintien du potentiel agricole et agroalimentaire de la Bretagne. Les actions visées par la charte s'inscrivaient dans ce plan d'actions.

Programme d'action de la Charte

Ce programme devait permettre l'amélioration du conseil et de la préconisation via la certification du conseil et l'harmonisation des messages, ainsi que des pratiques de l'agriculteur au travers de l'harmonisation du message et de la mise en place de fermes pilote.

La responsabilisation des prescripteurs est accrue par l'obligation du respect d'un référentiel technique et la certification, et par les données fournies par un observatoire des ventes.

Le bilan des actions engagées au travers de la Charte des Prescripteurs montre des points bénéfiques comme la certification du conseil, la portée des fermes pilotes et les actions de communication et de sensibilisation. Mais l'observatoire des ventes n'a pu être réalisé que partiellement et n'a concerné que 21 matières actives.

Actions engagées

- Communication : les messages produits concernaient notamment des documents d'information et de sensibilisation sur la manipulation et l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Référentiel technique commun des prescripteurs : document élaboré en partenariat, relatif à l'usage des produits phytopharmaceutiques et à la protection des cultures, diffusé en 2004 avec une évolution constante pour une mise à jour et une amélioration des fiches techniques.
- Certification du conseil : cette certification du conseil qui est un engagement fort de la part de l'entreprise, avec une responsabilité accrue des techniciens, devait permettre de garantir d'une part, le professionnalisme des techniciens et d'autre part, le contenu du conseil basé sur le référentiel technique. La première structure a été certifiée en mars 2006.
- Fermes pilotes phytosanitaires : ce réseau de 11 fermes a permis de faire des sessions de formation et des opérations de sensibilisation, en parallèle avec les actions du CRODIP (diagnostic du matériel et diagnostic de l'exploitation).
- Observatoire des ventes : action non faite, les entreprises mettant toujours en avant la difficulté technique pour répondre à cette demande, notamment pour la récupération des informations et leur traitement.

Les arrêtés préfectoraux atrazine, diuron et fossés

L'atrazine (désherbant maïs) et le diuron (désherbant zones non agricoles) étaient des herbicides techniquement et économiquement intéressants, mais leur utilisation à grande échelle a entraîné une contamination de l'eau. Face à ce constat fréquent en Bretagne, les Préfets des quatre départements bretons ont pris des arrêtés en 1998 afin de supprimer leur utilisation sur les parcelles à risques, de limiter leur emploi à certaines périodes et de diminuer les quantités utilisées.

Afin de compléter les dispositions réglementaires locales dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau, d'autres arrêtés préfectoraux ont été pris en avril 2004 dans les 4 départements, interdisant les traitements phytosanitaires à proximité de l'eau.

L'objectif de cette nouvelle mesure réglementaire visait à supprimer des causes directes de pollution des eaux, c'est à dire des traitements effectués sur des zones à risques (zones à transfert rapide) telles que les fossés et les zones à proximité de points d'eau. Les dispositions des arrêtés interdisent les traitements à moins d'un mètre d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un point d'eau, ainsi que le traitement des caniveaux et des bouches d'égout. Cette interdiction concerne tous les utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires : agriculteurs, collectivités, entrepreneurs, particuliers.

Suite au constat début 2008 que les arrêtés étaient connus de l'ensemble de la profession agricole et des collectivités (mairies), mais que les particuliers étaient peu sensibilisés, des nouveaux arrêtés ont été pris le 1er février 2008 avec une obligation d'affichage dans tous les points de vente de l'annexe visuelle des arrêtés.

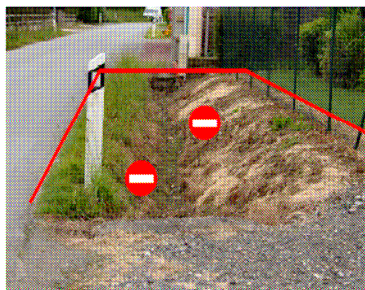
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

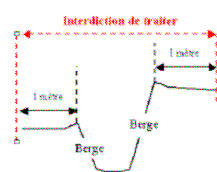
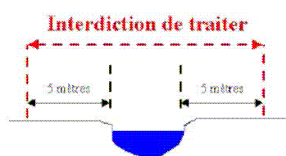
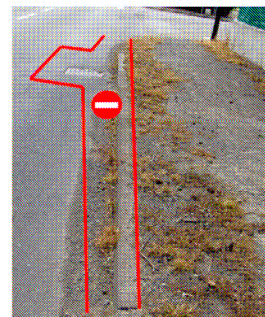
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



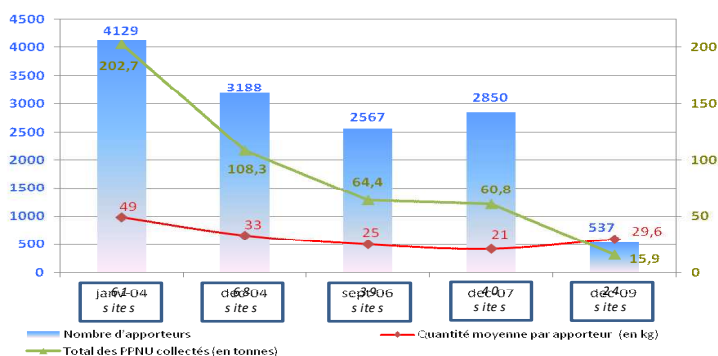
La collecte des PPNU et EVPP

Plus de 4 000 t de produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) ont été collectées en 2004 et les années suivantes les opérations ont également eu du succès, permettant de récupérer de nombreux produits interdits d'utilisation.

Quant à 2009, on constate une grosse diminution du nombre d'apporteurs et des quantités, due notamment à la complexité des préinscriptions, à la nette diminution du nombre de sites et le fait d'être maintenant dans la phase de mise en place de la "routine" et plus dans le déstockage.

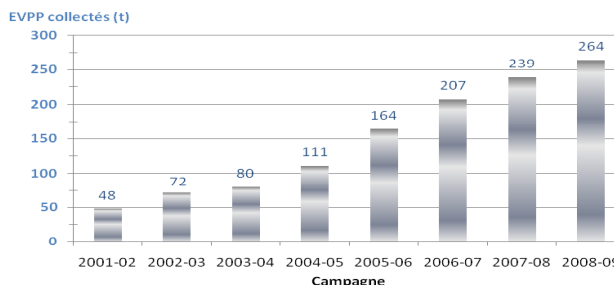
Pour les emballages vides (EVPP), on est en constante progression, et au même niveau que le taux de collecte nationale pour 2009.

Collectes de déchets phytosanitaires en Bretagne



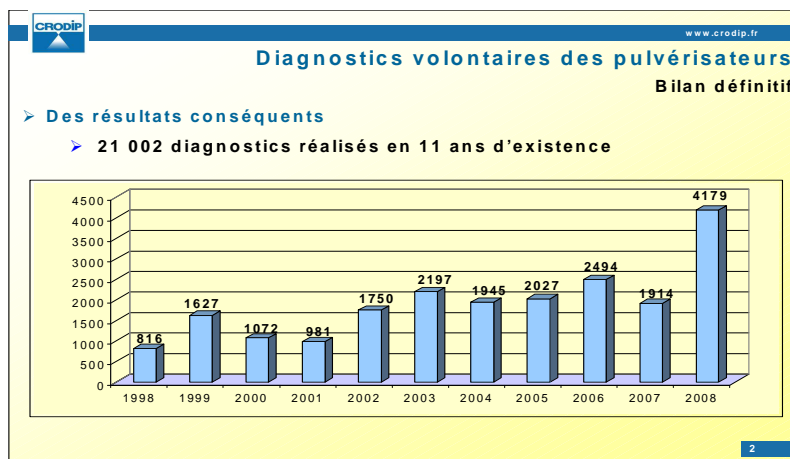
Evolution des collectes PPNU

Evolution des collectes EVPP

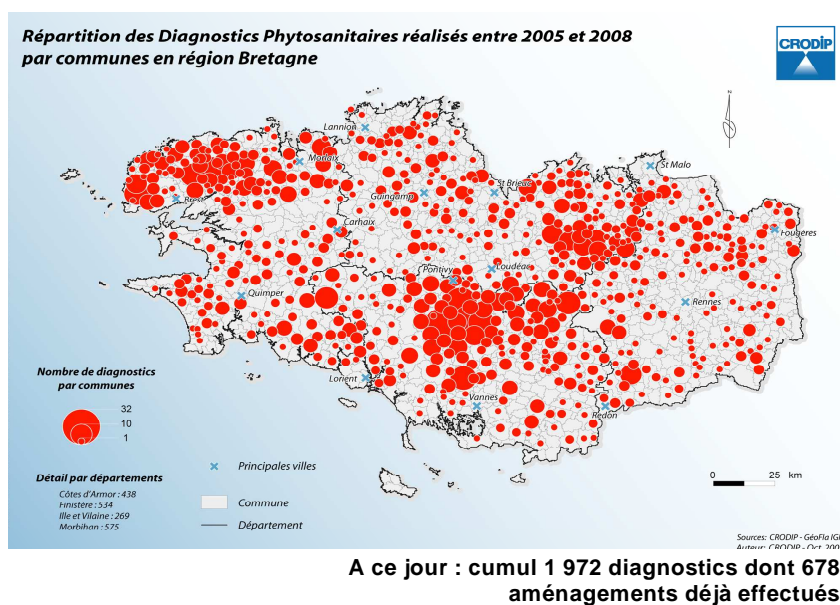


Le diagnostic des pulvérisateurs agricoles et les diagnostics d'exploitations

La démarche de *diagnostic des pulvérisateurs agricoles* a été mise en place en Bretagne en 1998. Elle a pour objectif de définir si le pulvérisateur est en bon état de fonctionnement afin de réaliser l'application des produits phytosanitaires dans les meilleures conditions possibles. Le diagnostic des pulvérisateurs agricoles, coordonné par le CRODIP (Comité régional d'organisation de diagnostics de matériels de protection des cultures) s'appuie sur un réseau de 70 structures agréées pour les réaliser. Une fois le diagnostic réalisé, un bilan est remis à l'agriculteur et une « pastille verte » attestant du bon état de fonctionnement est apposée, le cas échéant, sur le matériel de pulvérisation. Plus de 21 000 diagnostics réalisés.



Dans le cadre de la charte des prescripteurs de Bretagne, une action pilote a été mise en œuvre afin de lutter contre les pollutions ponctuelles au siège de l'exploitation. Pour cela, 7 fermes ont été aménagées afin de servir de site de démonstration et de formation des techniciens et agriculteurs dans ce domaine. Parallèlement, un dispositif régional de *diagnostic phytosanitaire des sièges d'exploitation* s'est mis en place depuis fin 2005, piloté par le CRODIP. Il vise à proposer aux exploitants agricoles un diagnostic de leurs pratiques depuis l'achat du produit phytosanitaire jusqu'à la gestion des déchets (stockage, remplissage du pulvérisateur, ...) ainsi qu'un plan d'amélioration adapté.



Les programmes de bassins versants « reconquête de la qualité des eaux » (2007-2013)

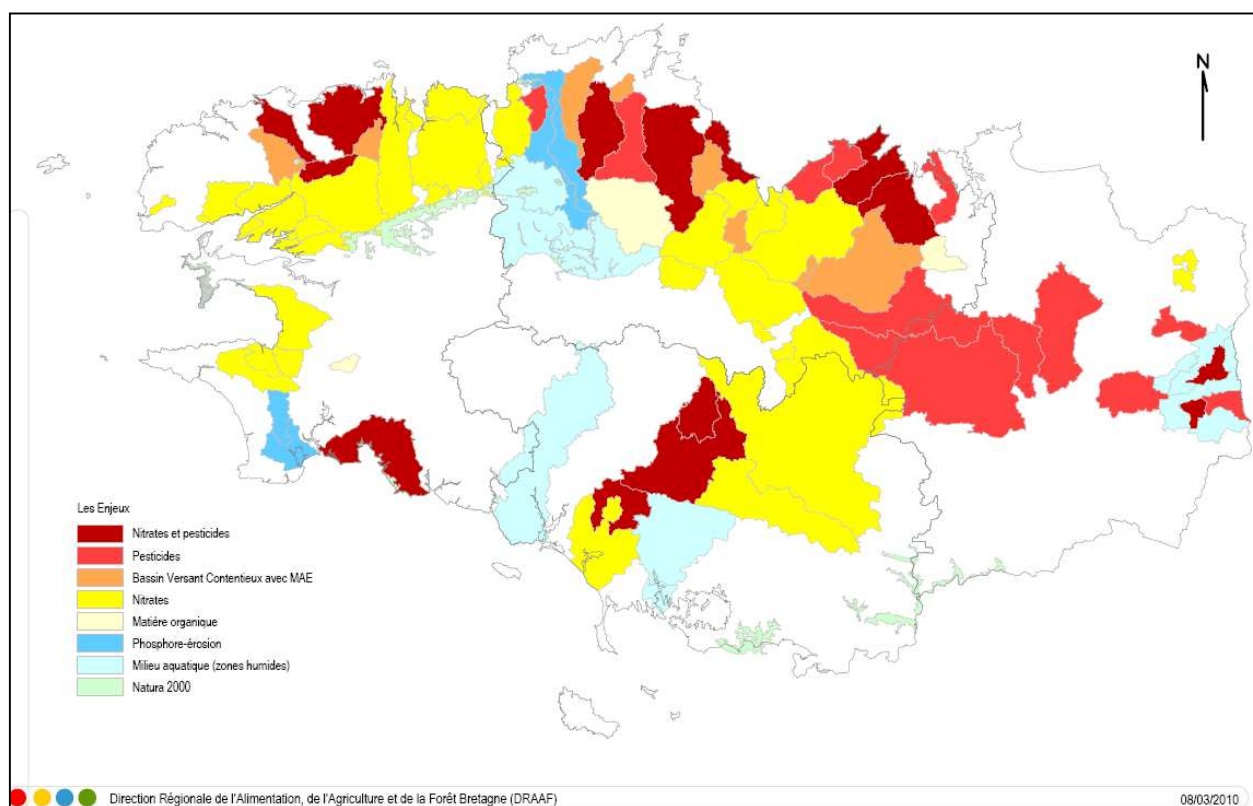
Dans la poursuite du programme BEP, les contrats de bassins versants proposent aux différents acteurs (collectivités, agriculteurs, etc.) de s'engager sur des actions volontaires pour la reconquête de la qualité des eaux. Ces contrats sont proposés dans le cadre du volet 5 (intitulé Grand projet 5) du contrat de projet État-Région 2007-2013.

Dans le cadre de ce contrat de projet, le volet agricole comprend différentes actions visant la protection des eaux contre les pesticides : les mesures agroenvironnementales (MAE) et le Plan végétal environnement (PVE).

- **Les mesures agroenvironnementales (MAE)**

Elles visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire, en contrepartie d'une rémunération annuelle. L'exploitant agricole s'engage pour 5 ans dans les mesures qui peuvent concerner tout ou partie de son exploitation. Afin de déterminer les mesures à proposer aux exploitants sur un territoire donné, un dispositif d'appel à projets a été mis en place. Aussi, les MAE sont sollicitées par les structures de bassins versants auprès des différents financeurs qui sélectionnent les projets en fonction de leur pertinence par rapport aux enjeux locaux et de leur priorité.

MAE phytosanitaires en 2010



Projets de territoires avec MAE phyto : plus de 40 territoires

Nombre d'exploitations engagées en MAE phyto entre 2008 et 2009 : plus de 500 exploitations

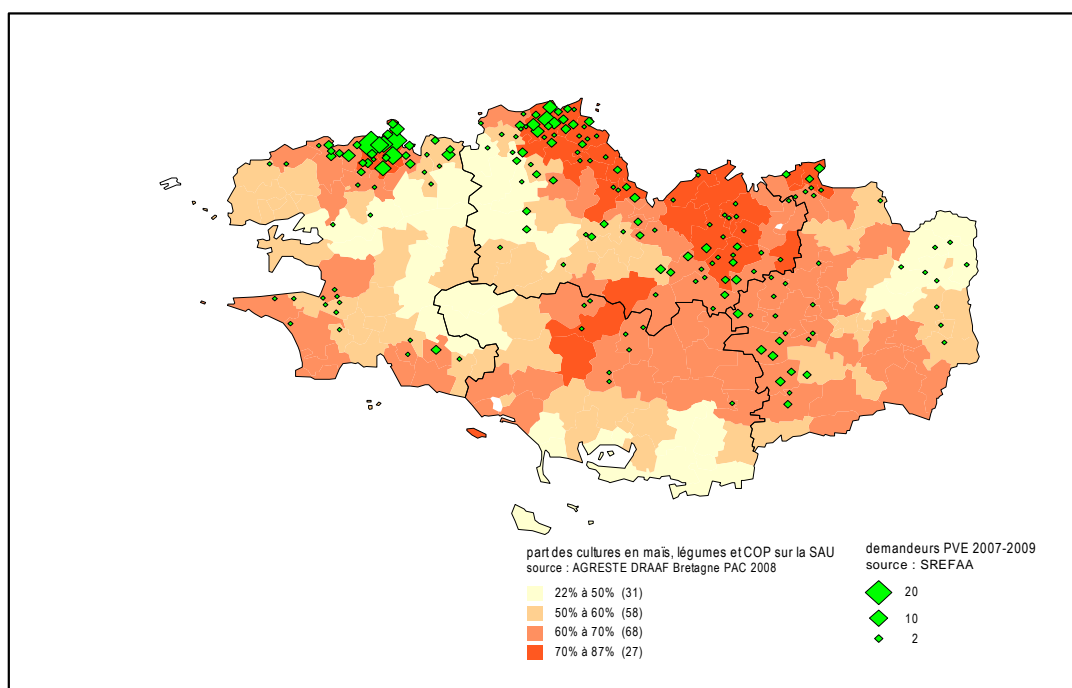
A titre d'exemple, les exploitants volontaires de certains bassins se sont engagés à réduire de 40 % l'indice de fréquences de traitement (IFT - calculé sur la base des doses utilisées en fonction des doses homologuées et de la fréquence de traitement moyenne). Cette mesure de réduction des herbicides est basée sur un engagement de résultat. Suite aux contrôles menés auprès des exploitants, le non-respect de l'engagement (IFT supérieur) conduit à une réduction voire une suppression de l'aide.

L'action dans les bassins versants peut porter également sur l'incitation à mettre en œuvre des techniques alternatives au désherbage chimique : désherbage mixte ou désherbage mécanique en agriculture.

- **Le Plan végétal pour l'environnement (PVE)**

Il a été mis en place en 2006. L'un de ses axes vise à réduire la pollution par les produits phytosanitaires. Ainsi, les agriculteurs peuvent percevoir une aide pour investir dans divers matériels permettant de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les zones légumières sont les plus concernées par le PVE, d'abord en légumes frais puis en légumes industriels. Peu de liens avec les cultures COP et maïs.



- **L'agriculture biologique**

L'agriculture biologique compte aujourd'hui près de 1000 exploitants, soit 2 % des exploitations bretonnes, plaçant la Bretagne au 6^{ème} rang des régions françaises.

Principales caractéristiques de l'agriculture biologique

Année 2008	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2007
Exploitations bio	269	299	259	230	1 057	969
Surfaces en hectares						
Bio	7 245	7 783	9 076	8 718	32 821	33 046
Conversion	516	1 027	1 684	927	4 155	3 340
Total	7 761	8 810	10 761	9 645	36 977	36 386
Part dans la SAU totale en %	1,8	2,2	2,4	2,5	2,2	2,2

Source : Agence bio - Chiffres de l'agriculture biologique française - Edition 2009

Surfaces bio hors conversion

Année 2008	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part du bio dans la production régionale (%)
Surfaces en hectares						
Fourrages	4 428	5 056	6 781	6 278	22 543	2,8
Céréales	1 656	1 147	1 539	1 497	5 839	1,0
Légumes	477	849	276	234	1 837	2,9
Oléoprotéagineux	145	69	105	102	421	0,7
Fruits	122	59	65	49	295	9,2
Autres	417	603	310	558	1 886	1,3
Total	7 245	7 783	9 076	8 718	32 821	2,0

Source : Agence bio - Chiffres de l'agriculture biologique française - Edition 2009

Poursuite et évolution des actions engagées pour une agriculture durable

La vulnérabilité du milieu et la rapidité des transferts de polluants vers les ressources en eau potable ont conduit à la mise en œuvre en Bretagne de divers programmes de reconquête de la qualité de l'eau au cours des quinze dernières années, combinant des dispositifs réglementaires et incitatifs.

Ces programmes ont permis des avancées significatives, mais ces efforts doivent être poursuivis dans le nouveau cadre fixé par la directive cadre eau (DCE) et par la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018.

Les actions doivent continuer de porter sur la généralisation de bonnes pratiques agricoles et l'aménagement de l'espace en vue notamment de réduire les transferts de polluants vers les eaux de surface, mais également sur les effets néfastes sur la richesse et la diversité biologique.

Une nécessaire évaluation des actions réalisées

Les actions engagées depuis les années 90 ont eu des effets plus ou moins importants qu'il faut évaluer, apprécier et valoriser pour leur devenir et mettre en place de nouvelles actions pluriannuelles dans le cadre des objectifs fixés par le plan Ecophyto 2018.

L'évaluation reposera notamment sur l'enquête sur les pratiques agricoles dans les bassins versants de Bretagne et sur l'enquête Pratiques culturelles, prévues en 2011.

La but sera de bien étudier si les actions ont eu ou peuvent encore avoir un réel impact en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des pesticides.

Si certaines devront être abandonnées ou réorientées, d'autres seront à poursuivre, voire renforcées.

Une articulation avec les divers plan régionaux en cours

Il faut souligner que d'autres plans régionaux, comme le plan régional santé-environnement (PRSE), le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) ou le plan d'offre alimentaire (POA) ont les mêmes objectifs de réduction de l'usage des pesticides. Cette convergence doit être prise en considération dans le choix des actions à mettre en œuvre.

Conclusion

Atouts / Avantages	Contraintes / Limites - Faiblesse
<ul style="list-style-type: none">• Une prise de conscience ancienne sur la nécessité de reconquête de la qualité de l'eau.• Des acteurs et partenaires motivés, dans les domaines agricoles et non-agricoles.• Des actions qui ont fait leurs preuves avec 25 ans d'expérience sur les actions phytosanitaires.• Un contexte économique difficile incitant au raisonnement des intrants pour limiter les charges.• L'agriculture bretonne a une mauvaise image (bassins versants en contentieux, algues vertes) qui pourrait être améliorée par la mise en œuvre d'actions phare du plan Ecophyto.	<ul style="list-style-type: none">• Un contexte économique difficile qui peut amener à considérer les préoccupations environnementales comme pénalisantes, voire secondaires.• La réduction des intrants aura un impact sur les activités économiques des fournisseurs de l'agriculture, avec un risque de frein.

Le plan d'actions régional Ecophyto 2018				
fiche action	objectif régional	pilotes de l'action	commission associée	n° objectif régional ciblé au niveau national
Axe 1 : évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides				1
1	Interpréter les résultats des indicateurs de suivi de l'utilisation des pesticides en prenant en compte la conjoncture économique, phytosanitaire et météorologique, en associant l'ensemble des parties prenantes avant communication	DRAAF - DREAL	indicateur	1
2	Mise en place d'un observatoire régional des ventes des produits phytosanitaires	DRAAF - AELB	indicateur	initiative rég.
3	Evaluer la contamination des eaux de rivières par les pesticides, "reseau CORPEP" et synthèse régionale pesticides pour les bassins versants GP5	DREAL - AELB	indicateur	initiative rég.
Axe 2 : recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides				2 à 5
4	Organiser la concertation sur la réduction de l'usage des pesticides dans les aires d'alimentation de captage prioritaires	DREAL - DRAAF	agronomie	4
5	Produire des outils d'auto positionnement sur la protection des cultures pour les producteurs bretons	Ecophyto Bretagne	agronomie	initiative rég.
6	Inventaires des fiches, guides et autres documents techniques existantes en terme de pratiques de protection des cultures	Ecophyto Bretagne	agronomie	initiative rég.
7	Outil de préconisation en fonction du niveau de résistance variétale	Ecophyto Bretagne	agronomie	initiative rég.
8	Valorisation des expériences des groupes d'agriculteurs	Ecophyto Bretagne	agronomie	initiative rég.
9	Optimiser la diffusion des références et des outils dans le cadre d'opérations de groupes	Ecophyto Bretagne	agronomie	2
10	Mise en place des réseaux de fermes de référence en Bretagne	Ecophyto Bretagne	agronomie	3
11	Transfert de références de la recherche appliquée	Ecophyto Bretagne	agronomie	initiative rég.
Axe 3 : innover dans la conception et la mise au point de systèmes de culture économes en pesticides				6
Axe 4 : former à la réduction et sécuriser l'utilisation des pesticides				7 à 9
12	Recensement des actions de formation Certiphyto en Bretagne	DRAAF (SRFD)	formation	9
Axe 5 : renforcer les réseaux de surveillance biologique du territoire				10
13	Mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémiologie-surveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal	CRAB - DRAAF	CRSBT	10
14	Informier et mobiliser les mairies de Bretagne sur le contenu et l'objectif du BSV "cultures ornementales et ZNA)	CRAB - DRAAF	CRSBT	10
Axe 7 : Ecophyto en zone non agricole (ZNA)				11 à 13
15	Etude de technico-économique des techniques alternatives au désherbage chimique en milieu urbain	Feredec	ZNA	13
16	Etude de l'impact environnemental des techniques alternatives au désherbage chimique en milieu urbain pour et réalisation d'un outil d'aide à la décision pour les communes	Feredec	ZNA	13
17	Réactualisation du guide des alternatives au désherbage chimique	Proxalys Environnement	ZNA	11
18	Expérimentation Terrains de football engazonnés	Proxalys Environnement	ZNA	13
19	Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !". Travail avec les distributeurs de pesticides pour les parti	MCE - Cons. Rég.	ZNA	12 et 13
20	Animer un réseau de jardiniers et organiser des portes ouvertes de jardin amateurs sans pesticides	MCE	ZNA	13
21	Réaliser et diffuser des outils d'information du public sur le jardinage au naturel	MCE	ZNA	11 et 13
22	Agir auprès des professionnels du paysage et les copropriétés	MCE	ZNA	12 et 13
23	Actions dans les lycées horticoles et agricoles	MCE - Br Viv. - E&R	ZNA	13
24	vers une évolution du concours des villes et des villages neuns pour concilier embellissement et réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et valoriser les communes n'utilisant pas de produits phytosanitaires	Conseil Régional	ZNA	13
25	Une gestion des lycées bretons visant la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires	Conseil Régional	ZNA	13
26	Réaliser un diagnostic et suivre les pratiques phytosanitaires dans l'entretien des dépendances de voies de circulation	DREAL - Feredec	ZNA	13
27	Sensibiliser les communes à la réduction de l'utilisation des pesticides par la réalisation de plans de désherbage communaux et la signature d'une charte d'entretien des espaces communaux	Proxalys Environnement	ZNA	13
28	Aider la commune à communiquer auprès de ses administrés sur ses pratiques d'entretien	Proxalys Environnement	ZNA	13
Axe 8 : territorialisation et communication				14 à 16
29	Organisation de la gouvernance régionale	DRAAF	CROSOP	14
30	Identifiant pour les actions concertées "Ecophyto Bretagne" la profession agricole s'engage	Ecophyto Bretagne	agronomie	16
31	Colloque « Aménagement urbain et solutions alternatives au désherbage chimique	Proxalys Environnement	ZNA	16
32	Mise en place d'actions de communication régionales	DRAAF	CROSOP	16

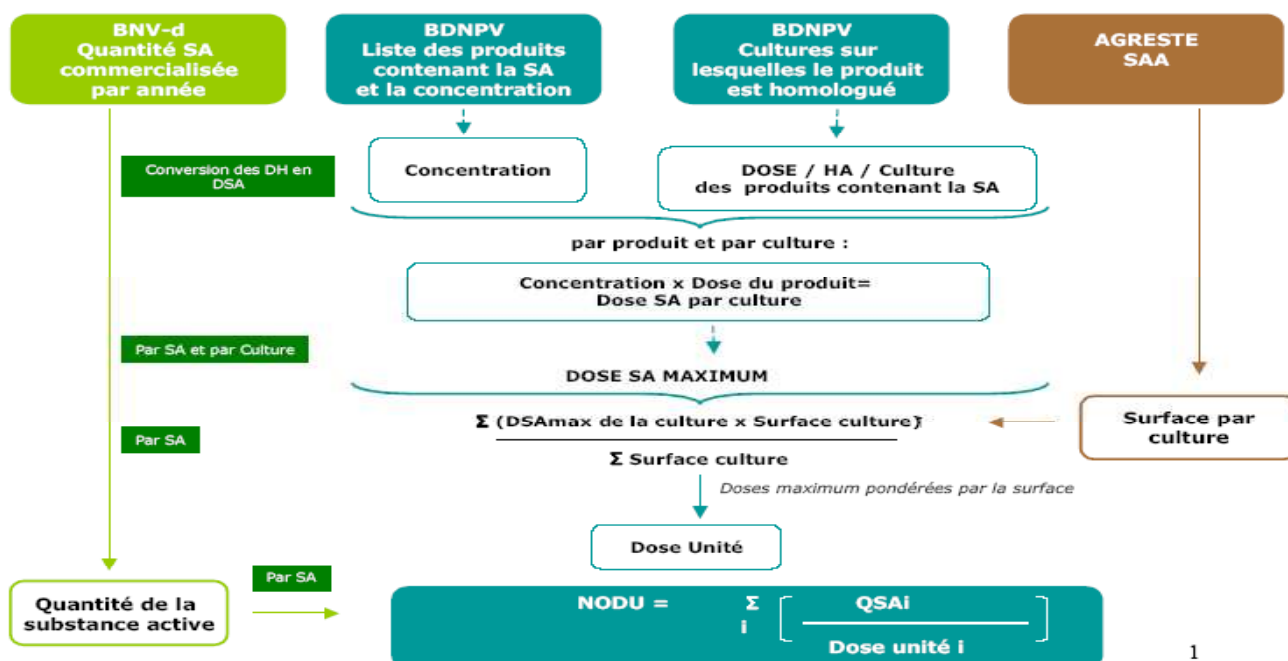
Fiche action n°1	Interpréter les résultats des indicateurs de suivi de l'utilisation des pesticides en prenant en compte la conjoncture économique, phytosanitaire et météorologique, en associant l'ensemble des parties prenantes avant communication	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Evaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides	Version n°1
Objectif régional	Rédiger une note de conjoncture régionale	Mai 2010

Pilotes de l'action : DRAAF - DREAL

Commission associée : indicateurs

Enjeux et contexte

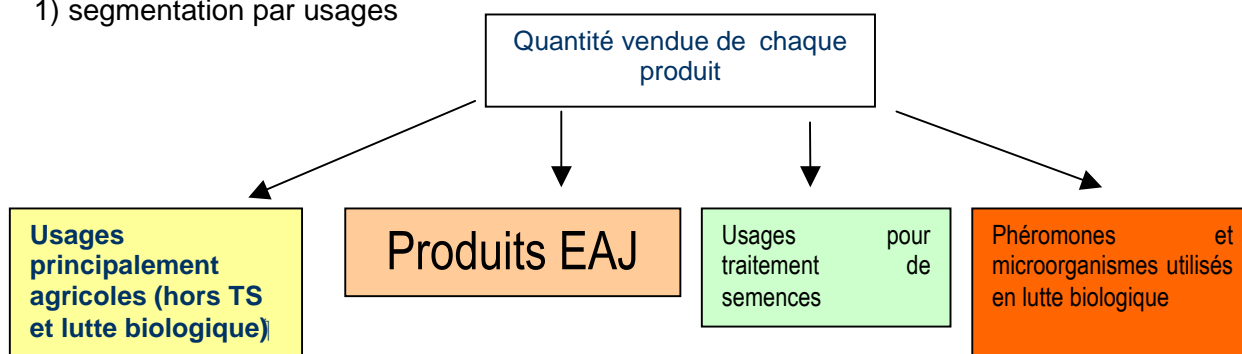
L'indicateur du plan Ecophyto 2018 est le NODU (Nombre de Doses Unités) :



Afin de suivre annuellement l'usage des pesticides sur l'ensemble des surfaces cultivées cet indicateur va être calculé sur la base des déclarations de ventes au titre de la redevance pour pollutions diffuses.

Pour affiner l'analyse cet indicateur sera décliné selon plusieurs typologies :

1) segmentation par usages



2) Segmentation du NODU par fonction de produits, notamment :

insecticides
fongicides
herbicides
autres

3) Segmentation par classes toxicologiques et écotoxicologiques :

Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1 et 2 (CMR 1 et 2)

Très toxique (T+) ;

Toxique (T)

autres (SA non classées CMR 1 ou 2, T+ ou T)

Dangereuse pour l'environnement (N);

Autres (substances non classées N)

Une note de conjoncture nationale est en cours d'élaboration avec le groupe « indicateurs ». Une note plus détaillée sera fournie aux régions comme modèle des notes de conjoncture régionales.

Détails de l'action

Rédiger une note de conjoncture régionale :

- A partir de la situation locale
- Déclinaison régionale du NODU
- Sur le modèle de la note de conjoncture nationale
- Outil d'appui pour la priorisation des actions régionales et le plan d'actions

Mesures proposées

Réalisation de la note de conjoncture régionale en concertation avec les membres de la commission indicateurs.

Calendrier

Production de la note de conjoncture régionale pour le prochain CROS.

Indicateurs de mise en œuvre

Réalisation de la note de conjoncture.



Fiche action n°2	Mise en place d'un observatoire régional des ventes des produits phytosanitaires	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Evaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides	Version n°1
Objectif régional	Suivre la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018 en mobilisant les indicateurs appropriés à l'échelle régionale et des bassins versants	Mai 2010

Pilotes de l'action : DRAAF - AELB

Commission associée : indicateurs

Enjeux et contexte

Le plan ECOPHYTO 2018 élaboré suite au Grenelle de l'environnement a pour objectif la réduction de 50% de l'usage des pesticides dans un délai de dix ans, si possible.

Une des actions prioritaires de ce plan vise à décliner les différents indicateurs de pression retenus (quantité de substances actives vendues, nombre de doses unités) à différentes échelles géographiques (région, bassins versants) afin de mesurer les progrès en matière de réduction de l'utilisation des pesticides. Cette action est également en adéquation avec l'objectif 5A du Sdage Loire-Bretagne 2010-2015 (pollution par les produits toxiques - poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances).

Dans ce cadre il paraît intéressant de réaliser un observatoire régional des ventes de produits phytosanitaires, engagement initialement prévu dans la charte des prescripteurs de 2001. Celui-ci peut s'appuyer sur le registre des ventes de produits phytosanitaires, obligatoire pour chaque distributeur depuis le 1^{er} janvier 2008 (article L254-1 du code rural).

L'intérêt d'un tel observatoire est multiple :

1) pour le suivi dans l'eau des substances actives phytopharmaceutiques et de leurs métabolites.

Celui-ci est nécessaire pour :

- le suivi des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et des eaux distribuées réalisées par les DDASS dans le cadre du contrôle sanitaire
- l'interprétation des résultats du réseau « CORPEP », outil stratégique pour la connaissance de la contamination des eaux superficielles bretonnes par les résidus de produits phytosanitaires
- l'interprétation du réseau de suivi de la qualité de l'eau réalisé par les bassins versants du Grand Projet 5 du CPER 2007-2013.

2) déclinaison régionale et territoriale (bassins versants) de l'indicateur national de référence du plan ECOPHYTO : NODU (Nombre de Doses Unitaires vendues). Ceci peut permettre ainsi de suivre l'impact des différentes politiques publiques de réduction d'utilisation des

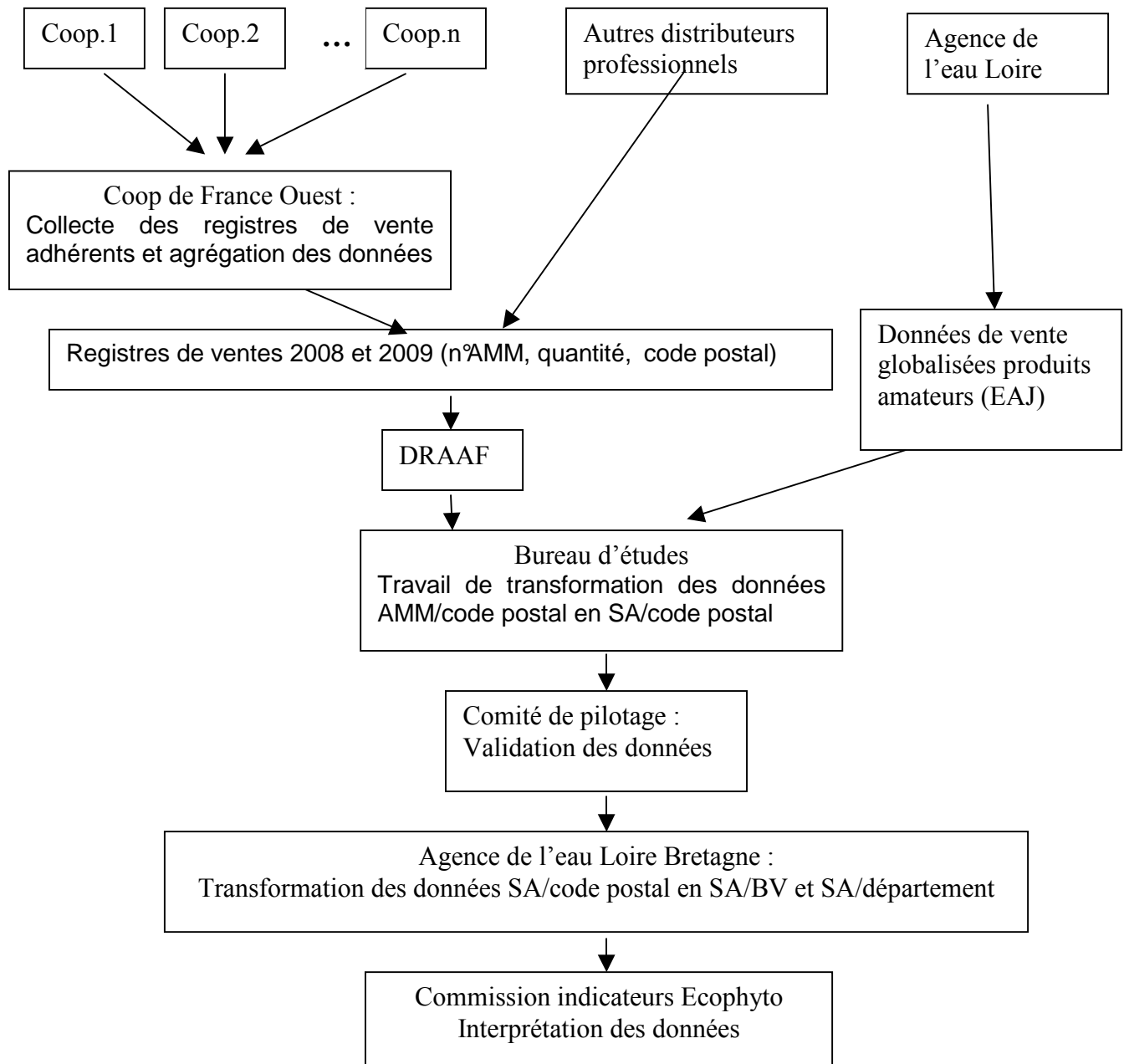
produits phytosanitaires. Il s'agit d'une des actions prioritaires de la déclinaison régionale du plan ECOPHYTO 2018 (circulaire CAB2009-0004).

3) pour des raisons sanitaires :

- un tel observatoire contribuerait à établir des molécules prioritaires nécessitant un travail spécifique en termes d'évaluation globale des expositions: expositions des populations par l'air, les aliments, les eaux d'alimentation, les poussières, les sols...
- un tel observatoire permettrait de décrire la toxicité connue ou suspectée des substances les plus utilisées. Elle permettrait d'orienter les éventuels futurs programmes épidémiologiques en termes de surveillance sanitaire "pesticides / santé"
- la liste des substances les plus utilisées pourrait également être utile pour le centre anti-poison.

Détails de l'action

L'organisation de cet observatoire est la suivante :



Mesures proposées

L'exploitation et la diffusion de ces données se feront dans le cadre de la commission indicateurs mise en place par la déclinaison régionale du plan ECOPHYTO 2018.

La diffusion des données est effectuée de manière globalisée pour l'ensemble des distributeurs intervenant en Bretagne.

L'échelle géographique d'exploitation et de diffusion des données est soit celle des bassins versants GP5 soit départementale et régionale.

Calendrier

Mise en place de l'observatoire (données 2008 et 2009) pour la fin de l'année 2010.

Indicateurs de mise en œuvre

Collecte des registres de vente des distributeurs.

Obtention des données quantités de substances actives par BV.



Fiche action n°3	Evaluer la contamination des eaux de rivières par les pesticides, "réseau CORPEP" et synthèse régionale pesticides pour les bassins versants GP5	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Evaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale	Mai 2010

Pilotes de l'action : AELB/DREAL/DRAAF/Coordination GP5

Commission associée : indicateurs

Enjeux et contexte

Les eaux superficielles sont très vulnérables aux pollutions diffuses par les produits phytosanitaires. Toutes ces substances sont écotoxiques et sont susceptibles de provoquer des dommages plus ou moins insidieux sur les organismes aquatiques. De plus en Bretagne, les eaux superficielles fournissent 80 % de l'eau distribuée et doivent de ce fait respecter des normes exigeantes notamment en ce qui concerne les micro-polluants. Par ailleurs la directive cadre sur l'eau impose le bon état des milieux aquatiques pour 2015.

La connaissance de l'évolution de la contamination des eaux par les pesticides apparaît primordiale pour évaluer les actions de réduction des usages.

Détails de l'action

Prélèvements et analyses d'eau de 10 cours d'eau de Bretagne en tenant compte des épisodes à risques de transfert vers les eaux, selon la méthodologie validée par la CORPEP. Synthèse régionale des résultats des différents réseaux de suivi de la qualité des eaux en Bretagne.

Mesures proposées

Il s'agit de disposer d'un indicateur d'évolution de la contamination des eaux par les pesticides.

Publication des résultats annuellement.

Moyens à mobiliser

Marché de prélèvements et d'analyses.

Financement Agence de l'eau, DREAL, GP5

Calendrier

Publication des résultats 2010, début 2011.

Indicateurs de mise en œuvre

Publication d'une synthèse annuelle des résultats analytiques, et évaluation de l'évolution de la contamination des eaux de rivières au regard de la pression phytosanitaire.

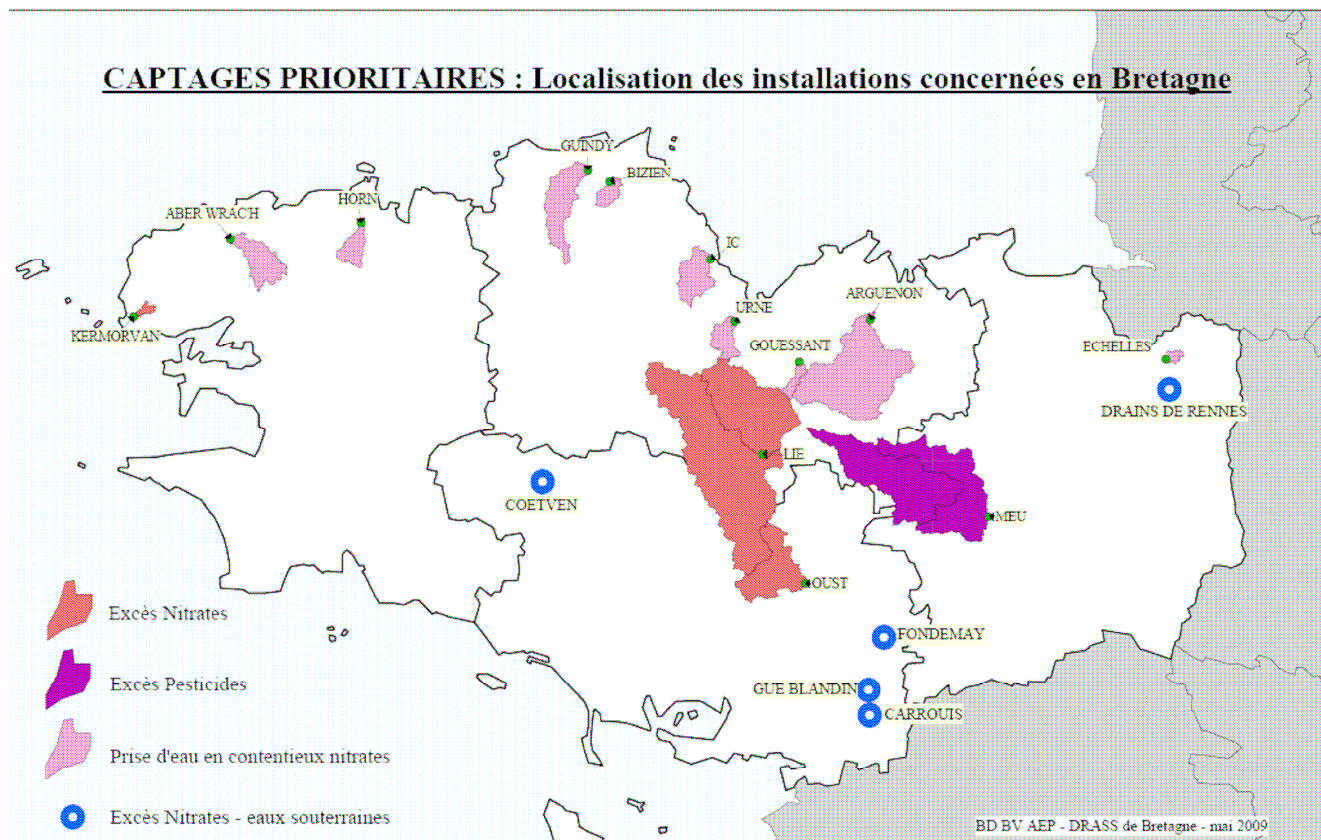
Fiche action n°4	Organiser la concertation sur la réduction de l'usage des pesticides dans les aires d'alimentation de captage prioritaires	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Pesticides et aires d'alimentation de captage prioritaires	Mai 2010

Pilotes de l'action : DREAL – DRAAF – DDTM35 – syndicat du Meu

Commission associée : Agronomie

Enjeux et contexte

19 captages « prioritaires 2012 » ou « Grenelle » sont identifiés en Bretagne. Seul le captage de la ville chevron situé sur le Meu est concerné par la problématique pesticides.



Détails de l'action

- Organisation de la concertation locale pour délimiter les zones les plus contributives.

- Evaluer la dynamique du projet de mesures Agro-Environnementales du bassin versant en cours.

Mesures proposées

Evaluation la nécessité de la procédure de mise en œuvre ZSCE (Zone Soumise à des Contraintes Environnementales) sur ce captage.

Calendrier

Fin 2010.

Indicateurs de mise en œuvre

- Taux de souscription MAE et pourcentage de la SAU du BV engagée dans une MAE.
- Taux de signature d'une charte d'entretien des espaces communaux.



Fiche action n°5	Produire des outils d'auto positionnement sur la protection des cultures pour les producteurs bretons	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Le Plan écophyto 2018 porte notamment sur une analyse d'indicateurs globaux d'évolution des consommations de produits phytosanitaires au niveau national voire au niveau régional. Il semble important à la Commission agronomie que chaque exploitation puisse positionner ses pratiques de protection des cultures afin que chacun puisse déterminer ses marges de progrès et participe individuellement à l'objectif collectif.

Pour cela il est nécessaire de proposer à tous des outils simples permettant de réaliser un auto diagnostic de son exploitation ainsi qu'un positionnement par rapport à des références régionales.

Pour l'année 2010, dans l'attente des propositions de la commission indicateurs pour des indicateurs de risque, la Commission Agronomie souhaite disposer d'un outil d'auto positionnement des exploitations sur un indicateur pédagogique : l'IFT produit (herbicide et hors herbicide). Au regard des surfaces en jeu, l'indicateur sera ciblé sur le maïs, les céréales et le colza.

Détails de l'action

1) Production d'un outil d'auto positionnement

Un groupe technique inter structure choisira un outil existant ou élaborera un tableur permettant le calcul simple de l'IFT produit par culture (céréales, colza et maïs) à partir du cahier phyto de l'exploitation. Le groupe de travail s'appuiera sur les outils déjà existants et intégrera un objectif pédagogique afin de permettre à chacun de faire son analyse lui même.

L'outil devra permettre de calculer l'IFT produit par culture (herbicide et hors herbicide) pour permettre de positionner le résultat par rapport à des références régionales ou plus locales.

2) Proposition de références

Le groupe de travail sera également en charge de choisir les différents niveaux de références permettant le positionnement des résultats individuels. Cette approche pourra notamment prendre en compte les éléments de valorisation des expériences terrain issues de la fiche N°4.

3) Déploiement de l'outil

L'outil sera mis à disposition des agriculteurs, des techniciens et des établissements d'enseignement sur les sites Internet des différents partenaires.

Il servira également lors des formations proposées notamment dans le cadre de la fiche N°6

4) Propositions d'action

A l'issue de son auto positionnement, chaque producteur aura accès à une liste de services possibles (contacts dans les différentes structures partenaires de conseil, fiches techniques, formations, ...)

Mesures proposées

- Groupe d'experts régionaux des différentes structures de conseil partenaires
- Inventaire des outils de calcul de l'IFT produit existants
- Sites internet des partenaires pour mise en ligne de l'outil
- Références régionales IFT produit par culture
- Inventaire des accompagnements possibles par les différentes structures de conseil

Calendrier

- mai 2010 : composition du groupe de travail et rédaction de la fiche projet détaillée (budget,...)
- juin à octobre 2010 : élaboration de l'outil d'auto positionnement par le groupe de travail
- novembre 2010 : présentation de l'outil en Commission agronomie écophyto
- novembre – décembre 2010 : test de l'outil en interne des structures partenaires et remontées des observations vers le groupe de travail
- Début 2011 : Déploiement de l'outil et communication

Indicateurs de mise en œuvre

- Production de l'outil
- Nombre de tests réalisés fin 2010



Fiche action n°6	Inventaire des fiches, guides et autres documents techniques existants en terme de pratiques de protection des cultures	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale en vue de la diffusion des guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Les actions sur l'évolution des pratiques de protection des cultures ne sont pas nouvelles et un grand nombre de références et d'expériences terrain ont déjà été synthétisées par les différents partenaires dans le cadre de documents techniques.

Cependant, ces documents sont très divers :

- de par leur forme : fiches techniques, guides pratiques, brochures, articles, ...
- de par le public cible : agriculteurs, techniciens,...
- de par les filières concernées : polycultures élevage, légumes frais, légumes industrie, arboriculture,...
- de par leur entrée : réglementaire, technique par culture ou par système, outils, ...
- de par leur diffusion : en interne dans chaque réseau, via la presse agricole,...
- ...

Il semble donc important de faire un inventaire de l'ensemble des documents existants pour en assurer une meilleure valorisation collective, une mise à jour éventuelle ainsi que le complément concernant certains documents manquants.

L'objectif de cette action sera également d'assurer une approche transversale entre les différentes filières végétales en terme d'outils de développement auprès des producteurs.

L'objectif, ne sera pas d'harmoniser en 2010 l'ensemble des documents mais d'élaborer une liste structurée de l'existant disponible pour tous les acteurs de terrain.

Détails de l'action

1) Inventaire des documents existants

Un inventaire sera fait au sein des différentes filières (polyculture élevage, légumes, arboriculture,...) cet inventaire sera synthétisé au sein d'un groupe de travail transversal. Cette remontée pourra se faire dans le cadre d'un classement des documents en lien direct avec le schéma global proposé par écophyto Bretagne :

- **Agronomie** : bases de la protection des cultures, systèmes et rotations de cultures,...
- **Biologie** : connaissance des ravageurs, adventices et ennemis des cultures, connaissances des auxiliaires des cultures, seuils de traitements...
- **Machinisme** : outils alternatifs au désherbage chimique, déchaumages et techniques de travail du sol,...
- **Génétique** : choix des variétés, tolérances et résistances variétales,...

- **Chimie** : optimisation des traitements, choix des itinéraires techniques, combinaisons de techniques, ...
- **Divers** : risques santé, protection de l'utilisateur, protection de l'environnement, réglementation, pollutions ponctuelles, sièges d'exploitations,...

2) Analyse des documents existants

Un groupe de travail analysera l'ensemble des documents remontés. Certains documents pourront être redondants, d'autres seront à réactualiser, enfin certains domaines ne seront peut être pas traités.

3) Elaboration d'une liste des documents

Cet inventaire sera structuré et mis à disposition de l'ensemble des acteurs de la Commission Agronomie. Pour cela, une base de données ou un listing téléchargeable pourront être produits. Il sera nécessaire de définir les règles d'accès et de diffusion

4) Création de nouveaux documents

Les nouveaux documents sur les techniques innovantes en protection des cultures produits en 2010 seront régulièrement intégrés dans cet inventaire.

Mesures proposées

- Groupe de travail inter filière et inter structure
- Inventaire des documents en interne de l'ensemble des structures partenaires
- Analyse et classement des documents remontés
- Elaboration d'une base de données informatique de classement des documents existants et à venir ou d'un listing téléchargeable et définition des règles de fonctionnement et d'accès à la base documentaire

Calendrier

- mai 2010 : composition du groupe de travail et rédaction de la fiche projet détaillée (budget,...)
- juin à octobre 2010 : remontée des documents par chaque structure partenaire
- Fin 2010 : élaboration de la base par le groupe de travail

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de documents existants inventoriés
- Nombre de nouveaux outils techniques créés (fiches, guides, ...)
- Création d'une base doc commune



Fiche action n°7	Outil de préconisation en fonction du niveau de résistance variétale	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale en vue de la diffusion des guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Le séminaire écophyto Bretagne a fait ressortir un consensus de l'ensemble de la profession autour de l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs agronomiques au sens large et notamment de la génétique pour optimiser la protection phytosanitaire.

Les organismes de recherche travaillent sur les résistances variétales (grandes cultures, légumes frais,...) sur le classement des variétés les unes par rapport aux autres ainsi que sur la comparaison d'itinéraires techniques en fonction des variétés.

Le Progrès génétique avance sur les critères de tolérance des variétés. Sur le terrain la prise en compte de ces critères de choix de variétés et l'adaptation des itinéraires est une marge de progrès notamment sur 2 critères :

- résistance à la verse et utilisation de régulateurs de croissance
- résistance aux maladies et adaptation des itinéraires techniques de protection fongicide

La Commission agronomie d'écophyto a donc proposé la mise en œuvre d'actions spécifiques de diffusion des références et des outils existants

Détails de l'action

1) Synthèse des références et des outils de préconisation pour l'utilisation des régulateurs de croissance

Les régulateurs de croissance sont un outil de gestion du risque de verse. L'enjeu est ici d'utiliser un régulateur uniquement lorsque cela est nécessaire.

Le classement des variétés de céréales vis à vis de la résistance à la verse est désormais bien connu mais pour évaluer un risque de verse, il doit être croisé avec d'autres facteurs notamment la fertilisation, la densité de plantes, le climat.

L'objectif sera donc de diffuser les références et les outils de prescription permettant de croiser ces différents facteurs et de proposer aux agriculteurs des stratégies permettant d'utiliser les régulateurs de croissance sur l'exploitation uniquement lorsque c'est nécessaire. Au regard du progrès génétique et des bonnes pratiques de fertilisation, cette action doit permettre au globale une réduction d'utilisation.

2) Synthèse des références et des outils de préconisation de la stratégie fongicide en fonction de la résistance variétale

Nous disposons de nombreuses références sur les résistances des variétés vis à vis de certaines maladies cryptogamiques (septorioses, rouilles,...) et leur classement les unes par rapport aux autres. De nombreux essais ont également été menés croisant différents itinéraires techniques en fonction des résistances variétales. Cependant, d'autres critères entrent également en jeu dans le choix de la protection fongicide (conditions pédoclimatiques de l'année, zone pédoclimatique,...). Egalement, des outils d'aide à la décision et de pilotage des cultures existent : grilles de risque, outils d'expertise (Miléos, Septo-Lis, Stadi-Lis, Farmstar, ...).

L'objectif sera donc de diffuser les références existantes et de faire connaître les outils de prescription permettant de croiser ces différents facteurs pour proposer aux agriculteurs des stratégies de choix de variétés et de protection fongicides ainsi que des outils permettant d'optimiser la protection fongicides sur les grandes cultures.

3) Diffusion des outils et références

Les données existantes seront mises à disposition de l'ensemble des agriculteurs et techniciens cultures des structures de conseil sous diverses formes : papier ; journées techniques, RDV techniques, format informatique, ...

Mesures proposées

Moyens à mobiliser

- Groupe d'experts régionaux des différentes structures de recherche (INRA, Arvalis, Céliom, CA de Bretagne)
- Implication des prescripteurs terrain (coopératives, négoces,...)

Calendrier

- mai 2010 : composition du groupe de travail et rédaction de la fiche projet détaillée (budget,...)
- juin à octobre 2010 : Synthèse des références et des outils de préconisation
- novembre 2010 : présentation des outils en Commission agronomie écophyto
- novembre – décembre 2010 : diffusion auprès de conseillers test dans les différentes structures
- Début 2011 : Test des outils sur le terrain et remontées des observations

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre d'outils de préconisation centralisés
- Nombre de conseillers test



Fiche action n°8	Valoriser les expériences des groupes d'agriculteurs	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale en vue de la diffusion des guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Sur le terrain, des groupes d'agriculteurs ont déjà travaillé depuis de nombreuses années sur l'évolution globale de leurs pratiques de protection des cultures et ce à plusieurs niveaux :

- évolution de leurs itinéraires techniques,
- mise en œuvre de pratiques alternatives (mécanique,...)
- évolution de leurs systèmes (allongement des rotations, agrobiologie,...)

La valorisation de ces expériences terrain est nécessaire, en complément des résultats de la recherche, afin de convaincre les agriculteurs et leurs techniciens de la faisabilité de ces évolutions de pratiques mais également pour soulever les problèmes qu'ils pourront éventuellement rencontrer.

Il est donc important de synthétiser l'ensemble de ces expériences terrain et de chiffrer :

- La faisabilité technique de ces pratiques : conditions de mise en œuvre, erreur à ne pas commettre, ...
- L'impact sur des indicateurs techniques : Volume de production, qualité des produits, IFT produits, ...
- L'impact sur des indicateurs économiques : Marge Brute, Marge Nette, Coût de production, temps de travail, revenus d'exploitation, ...
- L'impact du système et l'analyse des indicateurs énergétiques : rapport énergie produite/énergie consommée, ...
- ...

Ces références pourront ensuite être utilisées pour la communication mais également comme références notamment dans les outils d'auto diagnostic ou en complément des résultats de la recherche dans le cadre de fiches techniques

Cette action ponctuelle sur fin 2010 début 2011 permettra de valoriser les progrès déjà réalisés sur le terrain ; et sera complémentaire des références produites dans les réseaux de fermes de référence à partir de 2010. La méthodologie d'évaluation de ces groupes devra être cohérente avec celle qui sera utilisée pour les fermes de références.

Détails de l'action

1) Elaboration d'une grille d'analyse globale

Les groupes expérimentés sur le terrain sont variés et accompagnés par différentes structures. Le préalable sera donc d'élaborer ensemble une méthodologie et une grille

d'analyse communes pour toutes les exploitations de ces différents groupes de façon à harmoniser le travail de valorisation des données dans les différentes structures :

- Analyse des systèmes,
- Analyse des pratiques et des itinéraires techniques,
- Impact sur l'IFT
- Indicateurs technique
- Indicateurs économiques
- Indicateurs énergétiques
- Problèmes rencontrés,

L'analyse sera déclinée informatiquement. Elle pourra s'appuyer sur des outils existants. Les données collectées devront être cohérentes et complémentaires avec celles issues de réseaux de fermes de références.

2) Synthèse par chaque structure

Chaque organisme de développement accompagnant des groupes de progrès ayant une expérience significative sur l'évolution des pratiques phytosanitaires fera la synthèse des données disponibles.

Cette synthèse donnera lieu à une valorisation des données des différents groupes quantitative et qualitative.

3) Synthèse générale des expériences

Les résultats des différents groupes seront synthétisés en fonction de plusieurs critères (nombre d'années d'expérience, type d'évolution, ...) et seront repris à différents niveaux

- outils de communication
- références dans les outils d'auto diagnostic
- références terrain dans les fiches techniques et autres guides pratiques

Cette bibliographie viendra compléter les observations réalisées à partir de 2010 dans les réseaux de fermes de référence

Mesures proposées

- Groupe d'experts régionaux pour l'élaboration ou le choix des outils relatifs à la méthodologie et à la grille d'analyse en cohérence avec les cahiers des charges des réseaux de fermes de références
- animateurs des groupes de progrès pour la synthèse pluriannuelle des résultats
- Groupe d'experts pour l'analyse générale des données remontées et leur valorisation

Les groupes seront composés de structures accompagnant des groupes de progrès (Chambres d'agriculture, Coopératives, négoce, FRGEDA, FRCIVAM, FRAB,...)

Calendrier

- mai 2010 : composition du groupe d'experts et rédaction de la fiche projet détaillée (budget,...)
- juin à septembre 2010 : élaboration de la grille d'analyse commune et de la base de données
- septembre à novembre 2010 : synthèse des différents groupes en interne de chaque structure
- novembre 2010 – mai 2011 : Synthèse globale et valorisation des données

Indicateurs de mise en œuvre

- Création d'une grille d'analyse et d'une base de données communes
- Nombre de structures impliquées dans la synthèse des expériences terrain
- Nombre de données de groupes ou de données individuelles remontées



Fiche action n°9	Optimiser la diffusion des références et des outils dans le cadre d'opérations de groupes	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Diffuser les guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Le plan d'action mettra à disposition un grand nombre d'outils à destination des agriculteurs et de leurs techniciens.

L'ensemble des membres d'écophyto Bretagne a souligné l'efficacité des groupes d'échange pour faire évoluer les pratiques notamment en protection des cultures.

La démarche certiphyto permettra une mise à niveau générale des agriculteurs et techniciens sur ce domaine ; mais il semble nécessaire en complément de valoriser les démarches collectives pérennes dans le cadre de groupes de progrès permettant :

- les échanges d'expériences entre producteurs
- la mise à disposition des outils d'auto diagnostic et de prescription produits par ailleurs
- la valorisation des fiches et documents techniques
- la valorisation des BSV
- l'appropriation des outils proposés à l'ensemble des producteurs
- ...

Ces groupes pourront s'appuyer sur les réseaux de fermes de références, les expériences des groupes de développement déjà existants, les réseaux de parcelles d'essais des différents partenaires et les sites des stations expérimentales.

En 2010, il est proposé d'assurer une diffusion préférentielle et structurée vers les groupes déjà existants dans les organisations de développement.

Détails de l'action

1) Ciblage préférentiel des groupes de développement

Les structures accompagnant des groupes de développement en cultures les cibleront plus spécifiquement sur 2010 dans le cadre de la diffusion des références, des documents et des outils proposés dans les autres fiches.

Mesures proposées

- Structures de développement impliquées dans l'accompagnement de groupes et la formation

Calendrier

- Fin 2010 et 2011 : Inventaire des groupes de développement existants travaillant sur le thème des productions végétales et de l'agronomie
- Fin 2010 et 2011 : Ciblage préférentiel des groupes de développement existants

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de groupes pérennes impliqués sur la thématique



Fiche action n°10	Mise en place des réseaux de fermes de référence en Bretagne	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Réseau de fermes	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Le plan écophyto 2018 prévoit la mise en place de réseaux de fermes de référence. L'année 2010 est une année de test et la mise en œuvre à grande échelle se fera dès 2011. La profession souhaite s'engager dans ces réseaux et propose d'organiser leur mise en œuvre régionale dès 2010.

- Notion de fermes témoin : l'enjeu est de ne pas s'appuyer uniquement sur des exploitations ayant déjà atteint une grande partie des objectifs. La profession souhaite prioriser la notion de fermes témoin dont on analysera ensemble les évolutions mises en œuvre et les impacts qu'elles ont (économique, environnementaux, sociaux). Ces fermes serviront d'outil de communication sur le terrain.
- Représentatives de l'ensemble des productions et des territoires : il est nécessaire de disposer de réseaux de fermes représentant l'ensemble des filières de production (polyculture élevage, légumes frais, légumes industrie,...) et l'ensemble des zones pédoclimatiques bretonnes
- Réseau concerté et cohérent : afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des 2 points précédents, il est nécessaire que le choix des réseaux Bretons soit consolidé par la profession dans le cadre d'écophyto Bretagne avant validation par le CROSOP

Calendrier 2010 :

- Proposition de 4 nouveaux réseaux expérimentaux en Bretagne au 2^{ème} semestre 2010
- Concertation, organisation et choix des réseaux proposés en 2011

Détails de l'action

1) Réseau expérimental 2010

Un réseau de fermes a déjà été mis en place début 2010 en polyculture élevage (ADAGE 35). L'objectif est de mettre en place sur le 2^{ème} semestre 2010 un réseau expérimental de fermes par département de façon concertée au niveau de la profession et répondant aux orientations de la Commission Agronomie présentées dans le paragraphe précédent.

Chaque réseau, sur chaque département devra être représentatif des différentes productions et systèmes de production et impliquer des exploitations représentant chacun des

partenaires d'écophyto Bretagne. Ces 4 nouveaux réseaux expérimentaux 2010 seront proposés par écophyto Bretagne et validés par le CROS.

2) Organisation des réseaux de fermes après le volet expérimental

A partir de 2011, les réseaux de fermes passeront à une mise en œuvre à plus grande échelle. Pour autant, la profession souhaite conserver une cohérence et une complémentarité des différents réseaux de façon à en faire des outils communs et non concurrents permettant de communiquer et de faire évoluer les pratiques phytosanitaires.

Pour cela, le choix des réseaux de ferme sera concerté au niveau d'écophyto Bretagne de façon à proposer un ensemble de réseaux cohérents et complémentaires au CROS :

- représentatifs des différentes zones pédoclimatiques
- représentatifs des différentes filières de production
- représentatifs des différents systèmes
- dont les données seront synthétisées et mises à disposition de l'ensemble des partenaires
- ...

Mesures proposées

- Groupe technique multi partenaires et inter filières pour analyser les différentes propositions de réseau et émettre une proposition aux structures d'écophyto Bretagne
- Ecophyto Bretagne : échange sur la cohérence des réseaux et sur la proposition à remonter au CROSOP
- 1 animateur par réseau de fermes départemental
- organisation des animateurs de chaque réseau pour assurer la cohérence et la bonne valorisation globale

Calendrier

- Mai juin 2010 : Elaboration des 4 nouveaux réseaux expérimentaux permettant l'implication de tous les acteurs et de toutes les filières
- 2^{ème} semestre 2010 : élaboration des propositions de nouveaux réseaux en interne d'écophyto Bretagne

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de réseaux de fermes de référence représentatifs pour le 2^{ème} semestre 2010
- Elaboration d'une procédure de concertation interne pour les nouveaux réseaux mis en place à partir de 2011



Fiche action n°11	Transfert de références de la recherche appliquée	Plan d'action BRETAGNE
Axe 2	Recenser et généraliser les bonnes pratiques et les systèmes agricoles économes en pesticides	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale en vue de la diffusion des guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : commission agronomie

Enjeux et contexte

2010 est l'année de lancement d'Ecophyto en Bretagne. Durant l'année 2009, une démarche concertée de la profession agricole s'est mise en place (par des rendez-vous bilatéraux entre organismes et la tenue d'un séminaire les 18 et 19 novembre 2009). Cette démarche intitulée « Ecophyto Bretagne, la Profession agricole s'engage » a été reconfirmée lors d'un 2^{ème} séminaire qui s'est tenu le 16 mars 2010, en amont de la mise en place de la commission agronomie du Comité d'Orientation Stratégique d'ECOPHYTO (présidée par le préfet de région).

Lors de la réunion du 16 mars 2010, un plan d'action a été proposé. Il sera soumis aux différentes instances d'ECOPHYTO : CROSop, CROS... qui se mettront en place durant les mois d'avril et de mai 2010.

Les organismes de recherche appliquée travaillent sur la protection des cultures depuis plusieurs années. Dès la mise en place du plan Ecophyto, ils sont en mesure de communiquer leurs acquis aux techniciens des organismes de conseil et de prescription, aux agriculteurs leaders et à l'enseignement agricole.

Dès 2010, à l'initiative du pôle agronomie Productions Végétales des Chambres d'agriculture de Bretagne, les structures porteuses d'écophyto Bretagne (CRAB, ARVALIS, Coop de France Ouest et Négoce Ouest) proposent **un rendez-vous de la recherche appliquée Ecophyto Bretagne qui se tiendra à la station expérimentale de Kerguehenec les 3 et 4 juin 2010.** D'autres partenaires techniques seront associés à cette opération : l'INRA, le CETIOM, UNILET.

Pour les années à venir, les travaux des organismes de recherche se poursuivront. Ils produiront des références qui seront diffusées dans le temps. De ce fait, ce type d'opérations pourra être reconduit à la libre initiative des partenaires en capacité de proposer un programme en adéquation avec le programme Ecophyto et de mobiliser un public.

La fiche-action présente ci-dessous le projet 2010 : le rendez-vous recherche appliquée Ecophyto Bretagne des 3 et 4 juin sur la station expérimentale de Kerguehenec

Pour les années suivantes, d'autres opérations de même nature pourront être mises en œuvre à l'initiative de partenaires impliqués dans Ecophyto Bretagne

Objectifs pour 2010

Les organismes de recherche : (le pôle agronomie productions végétales des Chambres d'Agriculture de Bretagne, ARVALIS Institut du Végétal, CETIOM, INRA, coopératives) vont présenter des acquis et des voies de développement de la recherche sur la protection des cultures. Les messages comporteront un axe « développement opérationnel », présentant les solutions concrètes pouvant être mises en œuvre dès aujourd'hui et un axe plus prospectif , ouvrant les pistes possibles mises en oeuvre à moyen terme.

Les publics visés en 2010:

- Les conseillers spécialisés en agronomie et productions végétales des Chambres d'Agriculture de Bretagne, des coopératives agricoles, des Contrôles laitiers , les négociants privés. Les animateurs des groupes de développement GEDA, CETA , GVA, comités de développement, CUMA, CIVAM...Les animateurs agricoles des bassins versants
- Les groupes d'agriculteurs leaders sur cette thématique , en particulier les groupes cultures des organismes cités ci-dessus, les groupes de développement , les commissions agricoles des bassins versants. Un tarif de groupe sera proposé.
- Les élèves et étudiants de l'enseignement agricole de Bretagne
- Les élus (collectivités locales, communautés de communes , syndicats de bassin versant., Conseils Généraux, Conseil Régional, sénateurs, députés...), les pouvoirs publics (différents services de l'Etat, en particulier les membres des instances mises en place dans le cadre d'Ecophyto), les associations (environnementales , de consommateurs...), la presse généraliste (écrite, radio-télévisée), les hebdomadaires agricoles

Détails de l'action de 2010

Les idées directrices du scénario sont les suivantes :

- Le même scénario sera reproduit à l'identique les 2 jours : les 3 et 4 juin sur un programme de la journée (de 10 h à 17 h) pour les 3 premières catégories de public (conseillers, animateurs, agriculteurs, étudiants)
- Le 4^{ème} public (élus, administration ,associations , presse) sera invité le 4 juin après-midi sur un programme spécifique axé sur les enjeux d'Ecophyto (le volet phyto du Grenelle de l'environnement), les acquis de la recherche sur cette thématique, ainsi que les difficultés qui se présentent à la profession agricole pour réussir ce nouveau défi.
- Le scénario-type de chaque journée sera basé sur trois parties :
 - o En matinée : de 10 h à 12 h30 : un « forum aux champs » avec des exposés de spécialistes de la thématique des organismes scientifiques partenaires de l'opération (Chambres d'Agriculture de Bretagne, ARVALIS , Coop de France, INRA ...). Le programme de ce forum est en cours de définition.
 - o En début d'après-midi : de 14 h à 16 h : des ateliers « cultures » et 1 atelier « machine » :
Les ateliers seraient les suivants :
 - Céréales, Maïs : ARVALIS
 - Céréales, Maïs : pôle agro des Chambres
 - Colza : CETIOM et pôle agro
 - Haricot : UNILET et pôle agro
 - Machine (pulvérisateur et matériel innovant de désherbage) : pôle agro
 - o En fin d'après-midi : de 16 h à 17 h : démonstration de matériel innovant de désherbage mécanique

Un document (avec les exposés du forum et des fiches par atelier) sera remis à chaque participant.

Mesures proposées

Les experts des organismes cités ci-dessous :

- Chambres d'Agriculture
- ARVALIS
- Coop de France Ouest
- Négoce Ouest
- INRA
- CETIOM
- UNILET

Les personnels techniques de la station expérimentale de Kerguehennec des Chambres d'Agriculture de Bretagne et d'ARVALIS

Le service communication de la Chambre d'Agriculture du Morbihan

Calendrier

Mois d'avril et mai 2010 : préparation de l'opération

3 et 4 juin : déroulement de l'opération

2^{ème} semaine de juin 2010 : valorisation de l'événement dans la presse agricole

Indicateurs de mise en œuvre

Les indicateurs retenus pour cette opération sont :

- Le nombre de participants par catégorie de public
- Une évaluation écrite de la satisfaction des participants à cette journée en faisant ressortir ce qu'ils ont appris sur le thème
- Un recensement des questions des participants vis à vis du programme d'Ecophyto Bretagne



Fiche action n°12	Recensement des actions de formation Certiphyto en Bretagne	Plan d'action BRETAGNE
Axe 4	Former à la réduction et sécuriser l'utilisation des pesticides	Version n°1 Mai 2010
Objectifs régionaux	Valider la délivrance du CertiPhyto et contrôler le bon fonctionnement des centres de formation Accompagner les établissements de l'enseignement supérieur dans leur participation au dispositif	

Pilotes de l'action : DRAAF.

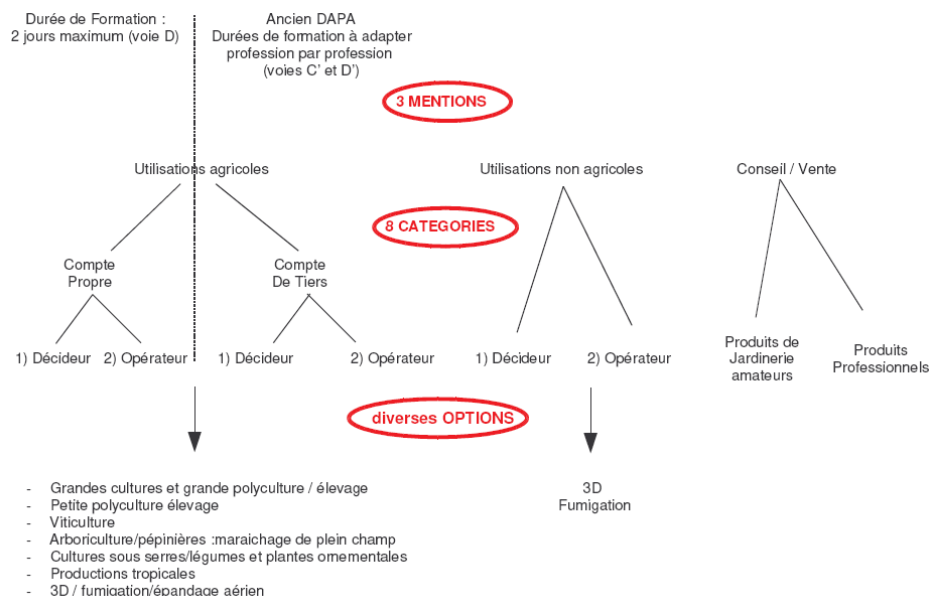
Commissions associées : Formation

Enjeux et contexte

Le cadre de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est modifié par la directive européenne sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (2009/128/CE) du 21/10/09. Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle II, va définir les objectifs nationaux en la matière ainsi que les grands principes des actions à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Le fait que la France ait anticipé, avec le Plan Ecophyto, l'adoption du texte européen permet d'expérimenter un dispositif de formation et de certification. En effet, la mise en place d'actions impliquant la recherche, le développement et la formation des acteurs est indispensable pour réduire de manière significative l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2018.

Pour respecter les engagements européens ainsi que les objectifs français, le dispositif certiphyto (décret n°2009-1619 du 18 décembre 2009) permet de délivrer un certificat autorisant les usages professionnels des produits phytopharmaceutiques. Ceci concerne les usages agricoles et non agricoles relevant de l'application en prestation de service, de la distribution et de la préconisation, ainsi que de l'utilisation à titre professionnel des produits à usage professionnel :



Au total, plusieurs centaines de milliers de personnes sont potentiellement concernées et devront, dans les quatre années qui viennent, obtenir ce certificat pour utiliser à titre professionnel les produits phytopharmaceutiques.

L'appareil de formation professionnelle agricole continue n'a jamais été confronté à une tâche de cette ampleur. L'objectif est de s'appuyer au cours de l'année 2010 sur certains centres de formation habilités par la MAAP (annexe 1) pour proposer des formations adaptées (référence : annexe I de la directive 2009/128/CE).

Détails de l'action et Mesures proposées

Recensement des actions de formation au Certiphyto dans le cadre de l'expérimentation au niveau régional pour l'année 2010 :

- Nombre de sessions de formation/centre/type de public
- Voies d'accès proposées
- Nombre de candidats /session/voie
- Nombre de certificats obtenus
- Temps de formation /type de public/voies d'accès/centre
- Répartition géographique des centres
- Répartition géographique des candidats
- Potentiel de candidats à certifier
- Nombre de centre demandant à entrer dans l'expérimentation (troisième vague d'habilitation)
- Contenus des formations dispensées

Calendrier

Enquête courant mai et juin pour résultats au 30 juin

Indicateurs de mise en œuvre et de résultats

Taux de réponse des centres de formation habilités
Nombres de certificats délivrés

Bretagne

Habilitation	Adresse	Spécialités	Voies d'accès
ADPS d'Agréquip (1) La Bouexière	« La Bonnerie » 35340 LA BOUEXIÈRE	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
AREP FLORILAN* Côte d'Armor	47 rue Mouëxigné – B.P. 20511 22405 LAMBALLE CEDEX ou Site Horti-Agri : Saint Ilan 22360 LANGUEUX	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
Association Régionale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles et Ruraux (ARETAR Bretagne)	Z.A. de Saint-Bugan / B.P. 657 22606 LOUDEAC CEDEX	UA	B – C - D
CAM (3)	Zone de Kermelin Ouest 18, rue Ampère BP 40 56891 STAVE cedex	UA – UNA - C - DDV	B – C - D
CECAB (3)	Z.A. St Léonard Nord THEIX BP 129 56004 VANNES cedex	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
CPSA Combourg (2)	CPSA Combourg Avenue des Palmiers 35270 COMBOURG	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
CFPPA Harvec* (2)	CFPPA Kerliver 29460 HANVEC	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
Chambre Départementale d'Agriculture des Côtes d'Armor (1)	Avenue du Chalutier sans Pitié – 22190 PLÉRIN Maison des Agriculteurs BP 540 22195 PLÉRIN CÉDEX	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
Chambre Départementale d'Agriculture Centre de Formation du Finistère (1)	5 allée Sully 29322 QUIMPER CÉDEX	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
Chambre Départementale d'Agriculture d'Île-et-Vilaine (1)	Technopôle Atalante Champeaux – Rond point Maurice Le Lannou 35000 RENNES CS14226 – 35042 RENNES CÉDEX	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
Chambre Départementale d'Agriculture du Morbihan (1)	Avenue Borgnies Desbordes 56000 VANNES B.P. 398 56009 VANNES CÉDEX	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
COOP de France* (3)	104 rue Eugène POTTIER – CS 14342 35043 RENNES CÉDEX	UA – UNA - C - DDV	B – C - D
Coopagri Bretagne (3)	ZI de Lanrinou 29206 LANDERNEAU CÉDEX	UA – UNA - C - DDV	B – C - D
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bretagne (FREDON)	Zone Artisanale de Bellevue 5 rue Antoine de Saint-Exupéry 35235 THORIGNÉ FOUILLARD	UA – UNA – C - DDV	B – C - D
MFR Montauban de Bretagne (4)	MFR « La Rouvraie 35360 MONTAUBAN-DE- BRETAGNE	UA – UNA - DDV	B – C - D
Union EOLYS (3)	Pont-Ezer - B.P. 80430 22204 GUIMGAMP Cédex	UA – UNA - C - DDV	B – C - D

(1) : Organisation en réseau « Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne »

(2) : Organisation en réseau « Réseau des CFPPA de Bretagne »

(3) : Organisation en réseau « COOP de France Ouest »

(4) : Organisation en réseau MAISONS FAMILIALES RURALES (M.F.R.)



Fiche action n°13	Mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémio-surveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal	Plan d'action BRETAGNE
Axe 5	Renforcer les réseaux de surveillance biologique du territoire	Version n°1
Objectif régional	Epidémio-surveillance	Mai 2010

Pilotes de l'action : chambre régionale d'agriculture.

Commission associée : CRSBT, comité régional de surveillance biologique du territoire, regroupant les chambres d'agriculture, régionale et départementales, la DRAAF, la FREDON, les organismes techniques et économiques (Arvalis, Cetiom, CTIFL, Cerafel, Bretagne Plants, Unilet, UOPLI, IFPC), les fédérations régionales des coopératives agricoles et du négoce agricole, et l'association des maires de Bretagne

Enjeux et contexte

Jusqu'à fin 2008, deux filières (légumes, grandes cultures) ont donné lieu à une surveillance générale avec publication de bulletins type « Avertissements Agricoles » pour les grandes cultures ou de synthèse, pour les légumes et pommes de terre. A partir de réseaux pilotés par le service de la protection des végétaux et la fredon, un partenariat croissant sur ces 2 filières a été recherché (avec notamment une implication importante des chambres d'agriculture). Les suivis ont concerné des parasites relativement répandus et dommageables sur le plan économique..

Les autres filières (ornement, arboriculture) ont vu l'arrêt des avertissements agricoles depuis bientôt 20 ans et sont plus ou moins bien appréhendées à travers les surveillances réglementaires.

Cet acquis et ce partenariat ont favorablement facilité la mise en œuvre de la circulaire du ministre chargé de l'agriculture du 4 mars 2009 pour la mise en place du réseau d'épidémio-surveillance dans le domaine végétal. Cette note d'orientation et de cadrage précise que les professionnels doivent assurer la responsabilité de la surveillance dans un cadre partenarial.

Le recueil et l'analyse de données de surveillance biologique du territoire restent nécessaires aux différents acteurs professionnels et publics pour l'exercice de leurs missions. Les structures réalisant du conseil et de la préconisation ont besoin de connaître de manière fiable la situation phytosanitaire des filières végétales du territoire breton, afin de réaliser des messages adaptés, permettant une utilisation raisonnée des pesticides.

Les données recueillis par l'ensemble des partenaires associés doivent être mutualisées, et reposer sur des protocoles harmonisés et l'information synthétisée sous forme de Bulletins de Santé du Végétal, mis en ligne sur internet.

La connaissance de l'état sanitaire est également nécessaire pour le SRAL, service chargé de la protection des végétaux, concernant la présence d'organismes nuisibles réglementés sur le territoire communautaire, pour la délivrance de certificats phytosanitaires à l'exportation, et la détection de parasites émergents

Détails de l'action et Mesures proposées

En 2009, le Comité Régional de Surveillance Biologique du Territoire (CRSBT) a été mis en place sous la présidence de la chambre régionale d'agriculture (CRAB), associant les structures (ou leurs fédérations régionales) concernées par la surveillance des cultures.

Ce Comité régional a défini le schéma d'organisation : filières suivies, choix des animateurs (interfilière et filières), modalités de fonctionnement des réseaux, administration de la base, ...

Des conventions tripartites sont établies entre CRAB, DRAAF et structures participantes au réseau.

Les animateurs de filières mettent en place les réseaux, à partir des observateurs potentiels. Ils diffuseront les protocoles, présenteront le système d'enregistrement des données, assureront la formation des observateurs. Ils rédigent les Bulletins de Santé du Végétal, soumis à des comités de relecture

Quatre types de Bulletins de Santé du Végétal (BSV) seront réalisés courant 2010, couvrant les principales filières de production végétale de la région :

- grandes cultures : démarrage à l'automne 2009,
- légumes avec 3 sous-filières : légumes frais (démarrage en mars 2010), légumes industriels et pommes de terre (démarrage fin avril 2010)
- cultures ornementales et zones non agricoles (démarrage avril 2010).
- fruits transformés – arboriculture (démarrage mai 2010). Pour cette filière l'organisation est inter-régionale et donne lieu à un BSV Bretagne, Normandie et pays de la Loire.

Moyens à mobiliser

Un budget provenant d'une partie de la redevance pour pollution diffuse perçue lors de la vente des produits phytosanitaires (via l'ONEMA) permet d'assurer le financement :

- d'un animateur inter-filières à la chambre régionale,
- d'un administrateur de la base régionale de données, agent de la chambre régionale,
- des animateurs filières (Feredec, CA29, UNILET, Bretagne-Plants, Fredon BN)
- des frais d'analyse, de matériel de piégeage et d'acquisition de données météorologiques.
- de la diffusion du BSV.

Calendrier

- 6 juillet 2009 : mise en place du CRSBT et définition du schéma régional,
- automne 2009 : mise en place des réseaux grandes cultures et légumes avec démarrage progressif des observations- formation des observateurs
- février-mars 2010 : mise en place du réseau « ornement et ZNA »
- Avril-mai 2010 : mise en place du réseau « arboriculture » en inter-région
- Avril-mai 2010 : signature des conventions
- Septembre 2010 : réunions bilans par filière pour préparer la campagne suivante
- Novembre 2010 : réalisation de bilans sanitaires par les animateurs.

Indicateurs de mise en œuvre et de résultats

Nombre de BSV publiés sur le site internet de la DRAAF

Nombre de parcelles ou sites observés/culture

Nombre de réunions tenues Nombre de formations organisées et de participants

Mise en place d'une enquête de satisfaction des BSV

Schéma global d'organisation de la surveillance épidémiologique

Comité Régional

Présidence : CRAB Animation : CRAB

Membres : CA, Coop de France Ouest, Négoce Ouest, FEREDDEC, ARVALIS, CETIOM, Bretagne-Plants, CERAFEL, UOPLI, UNILET, IFPC, Association des maires

Comité Opérationnel

Animateur inter filière : CRAB

Membres : Animateurs filières + représentants administratifs des membres du Comité régional

Animation Filière Grandes cultures

Animateur : FEREDDEC

Animation Filière Légumes Animateur : CA

Légumes
Frais :
animation
CA29

Légume
Industrie :
animation
UNILET

Pomme de
Terre :
animation
Bretagne-
Plants

Animation Filière Ornement et ZNA

Animateur : FEREDDEC

Animation Filière inter- régionale Fruits transformés

Animateur : CRAB et Fredon
Basse Normandie

BSV

Directeur publication :
CRAB

Rédacteur : FEREDDEC
Comité de rédaction

BSV

Directeur publication :
CRAB

Rédacteur : CA
Comité de rédaction

BSV

Directeur publication :
CRAB

Rédacteur : FEREDDEC
Comité de rédaction

BSV

Directeur publication :
CRAN

Rédacteur : Fredon BN
Comité de rédaction



Fiche action n°14	Informier et mobiliser les mairies de Bretagne sur le contenu et l'objectif du BSV « cultures ornementales et zones non agricoles »	Plan d'action BRETAGNE
Axe 5	Renforcer les réseaux de surveillance biologique du territoire	Version n°1
Objectif régional	Epidémio-surveillance	Mai 2010

Pilotes de l'action : chambre régionale d'agriculture.

Commission associée : **CRSBT**, comité régional de surveillance biologique du territoire, regroupant les chambres d'agriculture, régionale et départementales, la DRAAF, la FREDON, les organismes techniques et économiques (Arvalis, Cetiom, CTIFL, Cerafel, Bretagne Plants, Unilet, UOPLI, IFPC), les fédérations régionales des coopératives agricoles et du négoce agricole, et l'association des maires de Bretagne

Enjeux et contexte

Les avertissements agricoles édités par le service régional de la protection des végétaux ont cessé depuis près de 20 ans pour la filière ornementale, mais les surveillances et les contrôles visant les parasites réglementés persistent et sont toujours mis en œuvre par les agents chargés de la protection des végétaux au sein du service régional de l'alimentation (SRAL).

La circulaire du ministre chargé de l'agriculture du 4 mars 2009 a porté sur la mise en place de réseaux d'épidémio-surveillance pour les filières propres à chaque région. Cette note d'orientation et de cadrage précise que les professionnels doivent assurer la responsabilité de la surveillance dans un cadre partenarial.

Les objectifs et la mise en place des réseaux sont décrits dans la fiche action « Mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémio-surveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal ».

Détails de l'action et Mesures proposées

Concernant les végétaux ligneux et d'ornement, il a été jugé intéressant de réunir les acteurs de la production et de l'entretien de l'ornement et des zones non agricoles, pour la surveillance des végétaux concernés et l'élaboration du Bulletins de Santé du Végétal (BSV) spécifique à cette filière.

L'état sanitaire de ces végétaux représente une information particulièrement intéressante pour les communes, élus, administrés et équipes techniques des collectivités. Mais afin d'avoir une bonne appropriation de ces bulletins, reçus parmi de nombreux circuits d'informations techniques diverses, il est indispensable d'informer et de sensibiliser ces collectivités aux contenus de ces bulletins qui leur seront envoyés directement par courriel et mis en ligne sur les sites internet de la DRAAF et de la Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB).

En outre, il faut souligner le rôle des maires et des élus auprès des administrés pour les sensibiliser sur l'usage des produits phytosanitaires et les risques pour eux-même et leur environnement. Cette information et sensibilisation s'effectuent par le choix des techniques d'entretien des espaces verts mises en œuvre dans leur commune, ainsi que par les messages et recommandations communiquées via les bulletins municipaux, les affiches, les brochures, etc.

Un courrier explicatif à l'entête DRAAF - CRAB sera envoyé aux maires et aux associations de maires de la région dès le démarrage de la diffusion du BSV.

Moyens à mobiliser

Le budget provenant d'une partie de la redevance pour pollution diffuse attribué à l'épidémiologie-surveillance peut financer la diffusion de ce courrier à l'ensemble des mairies de Bretagne.

Calendrier

- mai 2010 : élaboration et envoi du courrier d'information à destination des mairies sur la surveillance du territoire et le contenu et objectifs du BSV concernant la filière « cultures ornementales et zones non agricoles »

Indicateurs de mise en œuvre et de résultats

Prise en compte des mairies dans la mise en place d'une enquête de satisfaction des BSV



Fiche action n° 15	Etude technico-économique des techniques alternatives au désherbage chimique en milieu urbain.	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : FEREDDEC Bretagne/partenaires GP5

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

La mise en place des chartes et des plans de désherbage des espaces communaux entraîne les communes à modifier leurs pratiques d'entretien des espaces publics. Dans un certain nombre de situations, elles sont contraintes d'abandonner le désherbage chimique pour s'orienter vers des techniques alternatives curatives au désherbage chimique. A la fin des années 90, la FEREDDEC Bretagne avait réalisé une première étude technico-économique des techniques alternatives au désherbage chimique disponible à l'époque. L'offre s'est considérablement étoffée et s'étoffera encore, tant dans la diversité des machines que dans les technologies employées, il est nécessaire d'évaluer ces nouvelles méthodes au niveau de leur efficacité et de leur coût. Ceci permettra d'acquérir des références d'efficacité et de coûts diffusables aux communes afin qu'elles fassent le bon choix.

Détails de l'action / Mesures proposées

Dans le cadre de son travail, la FEREDDEC Bretagne réalise une veille permanente des techniques alternatives disponibles sur le commerce. Pour chaque catégorie de technique, il s'agit d'évaluer son efficacité par une série d'expérimentations conduites selon les procédures BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation) en respectant les méthodes de la Commission des Essais Biologiques qui normalisent les essais afin qu'ils soient reconnus.

Dans ce cadre, chaque année, tout au long du programme, une expérimentation sur surface perméable et sur surface imperméable serait conduite pour permettre de mesurer l'efficacité et les coûts de ces nouvelles techniques.

Moyens à mobiliser

Veille technique sur les solutions alternatives
Sites capables d'accueillir des expérimentations
Personnel qualifié pour le suivi des expérimentations.

Calendrier

2011 à 2013

Indicateurs de mise en œuvre

Rapport d'expérimentation et d'étude de coûts

Fiches techniques réalisées

Publications



Fiche action n° 16	Etude de l'impact environnemental des techniques alternatives au désherbage chimique en milieu urbain pour et réalisation d'un outil d'aide à la décision pour les communes	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : FEREDDEC Bretagne/partenaires GP5

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ». ».

Enjeux et contexte

Le respect de l'environnement et les restrictions d'usages des herbicides dans les zones non agricoles font que les collectivités sont à la recherche de solutions alternatives répondant à ces nouvelles contraintes.

A l'heure actuelle, de multiples techniques alternatives curatives au désherbage chimique existent sur le marché. Chacune présente des avantages et des inconvénients mais au moment où l'on souhaite substituer les produits phytosanitaires qui dégradent la qualité des eaux par des machines qui permettent d'arracher ou de brûler les mauvaises herbes, une question se pose : quel est l'impact environnemental de ces techniques sur l'effet de serre (émission de CO²), sur l'eutrophisation, sur la ressource en eau, etc. ?

L'objectif de ce projet est donc d'évaluer compartiment par compartiment grâce à une analyse de vie les impacts des différentes solutions alternatives comparer au désherbage chimique et d'en faire ensuite un outil d'aide à la décision pour les collectivités.

Détails de l'action / Mesures proposées

Phase 1 : Cadrage de l'ACV : premier panorama, champ de l'étude, limites

Ce cadrage et le choix des limites devront permettre une étude comparative, pour une situation de désherbage donnée, des techniques étudiées. Ces différents éléments permettront de définir une ou plusieurs unités fonctionnelles (pour chacun des types de surfaces étudiés).

Phase 2 : Recueil des données : Inventaire du cycle de vie

Une fois l'étude cadrée, il sera nécessaire d'identifier les données à recueillir pour caractériser les intrants et les sortants pour les techniques sélectionnées. Les données devront être représentatives de la situation moyenne observée pour chacune des techniques, tant sur les matériels et pratiques (données recueillies par la FEREDDEC Bretagne) que sur les produits (données recueillies par l'EME).

L'inventaire fera l'objet d'une modélisation des systèmes étudiés ; les données seront ainsi enregistrées sous SimaPro.

Phase 3 : évaluation des impacts

Conformément à la série des normes ISO 14040, L'EME réalisera la modélisation sous SimaPro en utilisant l'inventaire en cycle de vie réalisé à la phase précédente. Une réflexion particulière sera menée, qui aboutira au choix des éco-indicateurs permettant une représentation pertinente des impacts majeurs.

Phase 4 : interprétation et éco-conception

Cette étape s'appuie sur l'évaluation environnementale : elle a pour objectif la compréhension des résultats et en particulier de l'influence des paramètres ou hypothèses de l'étude. Plusieurs analyses seront menées :

- sensibilité des différents paramètres
- identification des points forts et des points faibles environnementaux relatifs à chacune des techniques étudiées par rapport aux phases du cycle de vie d'une part et par rapport aux éco-indicateurs d'autre part.

Phase 5 : Création de l'outil d'aide à la décision

La capitalisation des données quantifiées sur les différents niveaux d'impacts permettront de construire un outil d'aide à la décision destiné à des gestionnaires d'espaces publics des collectivités territoriales pour le choix raisonné des techniques de désherbage selon les catégories et le niveau des impacts générés par l'utilisation du matériel de désherbage.

Cet outil pourra se présenter sous la forme d'un petit logiciel ou d'un outil graphique dans lequel chaque utilisateur entrera les variables de sa commune et aura ainsi le bilan de l'impact environnemental des méthodes choisies. Dans ce projet, il s'agit bien de faire le maquettage de cet outil d'aide à la décision mais pas d'en faire la promotion ni la diffusion. Tout en y indiquant les concepteurs, il sera libre de droit et pourra être dupliqué par des collectivités, des bassins versants et des communautés de communes.

Moyens à mobiliser

Mobiliser la commission ZNA pour piloter et valider les indicateurs retenus à étudier.
1 ETP sur 1 an

Calendrier

2009 à 2011

Indicateurs de mise en œuvre

Etude ACV sur les techniques alternatives utilisées
Outils d'aide à la décision pour les communes
Publications



Fiche action n°17	Réactualisation du guide des alternatives au désherbage chimique	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilote de l'action : PROXALYS Environnement / partenaires GP5

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ». ».

Enjeux et contexte

Face à une réglementation de plus en plus stricte vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires, des outils tels que le plan de désherbage des espaces communaux et la charte d'entretien sont largement mis en œuvre par les communes bretonnes et les pratiques d'entretien des communes évoluent.

Afin de proposer un document regroupant à la fois les outils et méthodes pour organiser le changement de pratiques, les alternatives au désherbage chimique, un programme de communication, des aménagements et la conception des espaces publics et les règles et précautions pour l'usage des produits phytosanitaires, le « guide des alternatives au désherbage chimique » a été réalisé en 2005. Les articles ont été rédigés par de nombreux contributeurs, et l'ensemble du document validé par la CORPEP. Ce projet, porté par la FEREDDEC Bretagne, constitue désormais une référence nationale.

Suite aux nouvelles réglementations (arrêtés préfectoraux bretons du 1er février 2008, arrêté interministériel du 12 septembre 2006, du nouvel étiquetage des produits chimiques) et des nouvelles techniques de désherbage alternatives mise sur le marché depuis 2005, le guide a été réactualisé en avril 2010.

Détails de l'action / Mesures proposées

Afin d'enrichir de nouveau ce guide, une 3^{ème} version est programmée pour 2011. Celle-ci intégrera :

- Des témoignages bretons et nationaux sur chaque aménagement proposé dans le guide ;
- Une partie consacrée aux terrains sportifs engazonnés et synthétiques : création, entretien, avantages et contraintes ;
- Les trophées « 0 phyto » qui récompense chaque année depuis 2009 les communes qui n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire sur leur territoire communal ;
- Les relations avec le programme Eco Faur de la Région Bretagne qui a pour objectif de promouvoir la réalisation d'études et de travaux d'aménagement urbain pensés dans une logique de développement durable.

Moyens à mobiliser

- Groupes de travail pour réfléchir au contenu des nouvelles fiches proposées
- Moyens financiers pour la publication de la version 3 du guide

Calendrier

Création de la version 3 du guide courant 2011.

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de communes ayant à sa disposition le guide.
- Rapidité de diffusion.



Fiche action n° 18	Expérimentation Terrains de football engazonnés	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : PROXALYS Environnement/ Structures bassins versants GP5/ collectivités

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

L'expérimentation menée à Vezin-le-Coquet entre 2000 et 2002 a mis en évidence l'impact des désherbants utilisés par la commune et les habitants sur la qualité de l'eau d'un ruisseau. Cette étude a permis de mettre en avant que les surfaces perméables drainées et en particulier le terrain de football, pouvaient provoquer de forte pollution. En effet, les désherbants sélectifs appliqués sont directement rejetés dans les eaux à des teneurs d'autant plus importantes que la première pluie est proche du traitement.

La diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les terrains de sport engazonnés passe par l'obtention d'un gazon vigoureux et résistant. Pour cela, la maîtrise des apports d'éléments fertilisants est essentiel. Il ne faudrait pas, pour limiter l'usage des produits phytosanitaires en voulant augmenter la vigueur du gazon, favoriser l'usage incontrôlé de fertilisants qui, inévitablement se retrouveraient dans les eaux de drainage.

A ce jour, aucune expérience n'a été réalisée sur la pollution éventuelle des eaux par les éléments fertilisants apportés sur un terrain de sport engazonné. C'est, dans cette optique, que cette expérimentation est mise en œuvre.

Détails de l'action / Mesures proposées

L'objectif de cette étude est donc d'analyser le comportement de 4 itinéraires techniques de conduite de terrains sportifs engazonnés, tant sur le volet des résultats en terme de qualité sportifs qu'en terme d'impacts sur l'environnement (qualité de l'eau).

Voici les différentes étapes :

- Sélectionner des terrains de sport en collaboration avec des animateurs de bassin versant intéressés par cette démarche.
- Une fois les communes sélectionnées, récupérer l'historique de la création du terrain de sport, les pratiques de fertilisation et de désherbage des terrains de sport engazonnés ainsi que le schéma du réseau de drainage en place et des regards, localisation de l'évacuation des eaux dans le milieu naturel.

- Mise en place d'un préleveur automatique avec débitmètre au niveau d'un regard de récupération des eaux drainées.
- Analyse des résultats Qualité des gazons / Qualité de l'Eau / Itinéraires techniques
- Rédaction de fiches techniques de conduites de terrains sportifs

Moyens à mobiliser

- Groupe de travail composé d'animateurs de bassin versant, des services techniques, des clubs de football, de professionnels des gazons.
- Matériel de prélèvements
- Analyses
- Expertises

Calendrier

- Recherche des terrains et mise en place de l'expérimentation courant 2010
- Expérimentation et résultats en 2011

Indicateurs de mise en œuvre

- Résultats d'études
- Rédaction de fiches techniques
- Rédaction d'une publication et possibilité de restitution en colloque.



Fiche action n° 19	Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » Travail avec les distributeurs de pesticides pour les particuliers	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA et accords cadres ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : Mce, Conseil régional de Bretagne/partenaires GP5

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

Les associations et collectivités locales mènent des actions de sensibilisation des particuliers au jardinage au naturel (sans pesticides) depuis plus de 10 ans afin de réduire les utilisations de pesticides par les jardiniers amateurs.

Les différentes enquêtes menées par les associations dans les lieux de vente ont montré que les jardiniers étaient systématiquement orientés vers des pesticides en magasin quelque soit le problème. Les vendeurs sont formés pour vendre des pesticides mais ne sont pas formés sur le jardinage.

Un travail partenarial entre associations, collectivités locales et jardinerie a vu le jour en 2005 sur le bassin rennais : la Maison de la consommation et de l'environnement, la Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais, Rennes Métropole et Jardiniers de France ont signé, sous l'égide de la Drccrf, une charte avec les distributeurs de pesticides spécialisés en jardinage du territoire (jardinerie, grandes surfaces de bricolage et libres services agricole).

Cette charte a pour but de baisser la vente des pesticides tout en augmentant la vente des alternatives non chimiques. La charte est basée sur 6 principes :

- La définition des solutions alternatives : les collectivités et associations ont établi une liste de produits et matériels à mettre en avant dans le cadre de la charte. C'est l'augmentation de la vente de ces produits qui pourra compenser la perte de chiffre d'affaire des pesticides chimiques.
- La formation des vendeurs : afin de conseiller les clients sur des solutions de jardinage au naturel, les collectivités et associations organisent chaque année des formations pour former les vendeurs au conseil vers des solutions de jardinage au naturel.
- L'évolution du conseil client : les jardinerie s'engagent à conseiller leur client en priorité vers des solutions de jardinage au naturel
- La mise en avant des solutions en magasin : les associations et collectivités fournissent aux magasins des supports de communication pour mettre en valeur les alternatives en magasin et des fiches « podiums » pour aider à la mise en place de temps fort sur les solutions alternatives en magasin. Les magasins, eux, s'engagent à utiliser les supports et à mettre en place des podiums.
- L'évaluation : chaque engagement est évalué tous les ans. Les collectivités et associations vérifient la mise en place des supports de communication et des podiums, les associations vont de manière anonyme dans les magasins pour tester le conseil...etc.
- La sensibilisation du public et la communication : afin que les clients soient un minimum sensibiliser en arrivant en magasin, les collectivités et associations s'engagent à mettre en place des actions de sensibilisation des jardinerie amateurs au jardinage au naturel et aux impacts des pesticides sur la santé et l'environnement. Elles s'engagent également à communiquer sur cette charte et sur les magasins signataires afin de valoriser leurs engagements.

Suite à la mise en place de cette charte sur le bassin rennais, une première extension test a été réalisée sur le territoire de la Rade de Brest.

Le Conseil régional de Bretagne a ensuite mandaté la Mce pour coordonner la régionalisation de la charte.

En 2010, 13 territoires ont mis en place cette charte sur leurs territoires et 188 magasins l'ont signée.

De nouveaux territoires et de nouveaux magasins signeront en 2011.

Plus d'information sur www.jardinaunaturel.org

Détails de l'action et mesures proposées

- Mettre en place cette charte sur de nouveaux territoires, accompagner les projets locaux, sensibiliser de nouveaux magasins.
- Poursuivre la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » dans les différents territoires.
- Organiser chaque année :
 - o Formations des vendeurs
 - o Tirage et mise à disposition des supports de communication
 - o Sensibilisation du public et communication autour de la charte
 - o Suivi, évaluation (notamment enquête supports et enquête conseil – entretien avec les responsables des magasins)
 - o Prospections de nouveaux magasins
 - o Réunion bilan, comité de pilotage

Moyens à mobiliser

Réseaux des structures de bassin versant, associations locales, magasins spécialisées : Jardineries, coopératives, grandes surface de bricolage.

Moyens financiers pour : temps d'animation, tirage des supports de communication, organisation des formations, coordination régionale de l'opération.

Calendrier

2010- 2011

Indicateurs de mise en œuvre

Nombre de territoires participants (population touchée)

Nombre de magasins signataires

Evolution du conseil, des alternatives disponibles en magasins.



Fiche action n° 20	Animer un réseau de jardiniers et organiser des portes ouvertes de jardin amateurs sans pesticides	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : MCE

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

Afin de modifier durablement les pratiques des jardiniers amateurs, des acteurs de terrain sensibilisent tout au long de l'année les jardiniers de leur territoire. Certains animent des réunions, d'autres sont les « Monsieur » ou « Madame » jardin de leur commune. Afin d'accentuer la dynamique de réseau et favoriser le transfert d'expérience, des journées d'échanges et de formation sont organisées chaque année. Depuis 2004, ces jardiniers, de plus en plus nombreux, ouvrent les portes de leur jardin le temps d'un week-end. Cette opération permet, dans un cadre conviviale de montrer de manière concrète les différentes solutions préconisées. En 2009, ce sont plus de 130 jardins au naturel qui ont ouvert leurs portes en Bretagne, accueillant environ 27 000 visiteurs.

Au-delà des portes ouvertes de jardin, il est indispensable d'être présents sur les stands des fêtes du jardinage, bourses aux plantes, et de continuer d'animer les conférences grand public afin d'assurer une information en continu.

Détails de l'action et mesures proposées

- Organiser l'opération « Bienvenue dans mon jardin » en coordonnant l'ouverture de 130 jardins au naturel et en menant un plan de communication régional.
- Organiser 2 journées d'échange et de formation des jardiniers amateurs.
- Participer à une vingtaine de salons, fêtes du jardinage ou conférences sur la thématique du jardinage au naturel ou de la problématique des pesticides.

Moyens à mobiliser

- Réseaux de jardiniers amateurs, d'associations, pays d'accueil touristique, comités départementaux du tourisme...
- Moyens financiers : temps d'animation, tirage de supports de communication

Calendrier

Journées d'échange et de formation : automne 2010 et printemps 2012

Opération « Bienvenue dans mon jardin » : juin 2011

Participation à des salons et conférences : 2010-2011

Indicateurs de mise en œuvre

« Bienvenue dans mon jardin » : nombre de jardins ouverts, nombre de visiteurs

Journée d'échange : nombre de personnes participantes, évaluation remise par les jardiniers participants

Stands, conférences : nombre de conférences et stands.



Fiche action n°21	Réaliser et diffuser des outils d'information du public sur le jardinage au naturel	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA et guides de bonnes pratiques	Mai 2010

Pilote de l'action : MCE

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

Différents outils ont été mis en place depuis 1998 pour informer le grand public des dangers des pesticides sur la santé et l'environnement et pour permettre aux jardiniers amateurs de jardiner sans pesticides. Ces outils sont en constante évolution et sont largement diffusés.

Diffusion des outils sur la période 2007-2009 :

- Livret : Pesticides Danger ! : 20 000 exemplaires
- Livret : Comment Jardiner sans Pesticides : 56 000 exemplaires
- Livret : Ces petits animaux qui aident le jardinier : 27 000 exemplaires
- Livret : Composter au jardin, c'est facile ! : 35 000 exemplaires
- Livret : Engrais et amendement : 15 000 exemplaires
- Livret : Mauvaises herbes on vous aime : 30 000 exemplaires
- Livret : Des haies de jardin au naturel : 20 000 exemplaires
- Exposition : Pesticides Danger ! : 17 semaines de location
- Exposition : jardiner au naturel : 70 semaines de location
- Exposition : des communes et des jardins sans pesticides : 15 semaines de location
- Exposition : Ces petits animaux qui aident le jardinier : 48 semaines de location
- Exposition : Mauvaises herbes on vous aime : 20 semaines de location
- Diaporama : Pesticides Danger, effet sur la sante et l'environnement : 16 vendus
- Diaporama : Compostage et paillage : comment recycler les déchets du jardin et de la cuisine : 19 vendus
- Diaporama : Comment jardiner sans pesticides ? Partie 1 : le désherbage : 16 vendus
- Diaporama : Comment jardiner sans pesticides ? Partie 2 : Les ravageurs et les maladies :14 vendus
- Et le site Internet www.jardineraunaturel.org : 133 000 visiteurs pour la seule année 2009

Détails de l'action et mesures proposées

- Poursuite de la diffusion des livrets, expositions et diaporamas
- Refonte du livret « composter au jardin c'est facile ! » en un livret sur « Compostage, paillage : la récupération des déchets verts et de cuisine »
- Actualisation du site Internet www.jardineraunaturel.org
- Proposition d'articles clés en main aux collectivités pour les bulletins municipaux et des tracts à mettre en déchetterie pour inciter les particuliers à rapporter leurs vieux produits.

Moyens à mobiliser

Moyen financiers : temps de gestion et de communication des outils, éditions des livrets

Calendrier

2010- 2011

Indicateurs de mise en œuvre

Nombre de visiteurs sur le site Internet

Nombre de diffusion des livrets, expositions et diaporamas

Publication des articles dans les bulletins communaux et diffusion des tracts en déchetteries.



Fiche action n° 22	Agir auprès des professionnels du paysage et les copropriétés	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA et accords-cadres ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : MCE

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

60% des espaces verts d'une ville ne dépend pas de la collectivité. Les espaces verts des copropriétés en font partie. Or les copropriétés sont très peu sensibilisées et demandent rarement des solutions sans pesticides à leurs prestataires qui ne sont eux pas formés aux dangers des pesticides et aux alternatives susceptibles d'être mises en place. Ces 2 publics sont donc à sensibiliser.

Détails de l'action et mesures proposées

- Sensibilisation des copropriétés et proposition de cahier des charges d'entretien
 - o Réalisation d'état des lieux des différentes initiatives déjà réalisées
 - o Mise en place d'un comité de pilotage, recherche des personnes intéressées
 - o Ecriture d'un cahier des charges
 - o Information, sensibilisation des copropriétés de communes pilotes
 - o Diffusion aux différents acteurs locaux pour appropriation et sensibilisation sur les territoires.
- Sensibilisation des professionnels du paysage et incitation à créer des forfaits de jardinage sans pesticides
 - o Etat des lieux des sociétés qui proposent des solutions de jardinage au naturel
 - o Mise en place d'un comité de pilotage, recherche des personnes intéressées
 - o Réalisation d'un modèle de cahier des charges
 - o Information, sensibilisation des professionnels, diffusion du cahier des charges.
 - o Diffusion aux acteurs locaux pour incitation au niveau local
 - o Recensement des professionnels qui proposent ces solutions afin d'informer les jardiniers amateurs.
- Formation des professionnels du paysage
 - o organisation de 3 formations régionales à destination des professionnels non agricoles (sociétés d'entretien d'espaces verts, gestionnaires d'espaces verts...)

Moyens à mobiliser

- Réunir tous les professionnels, paysagistes, sociétés d'entretien, copropriétaires, syndic de copropriété, acteurs de la reconquête de qualité de l'eau, associations de protection de l'environnement, expert en jardinage.
- Moyen financiers : temps d'animation et concertation

Calendrier

Etat des lieux à l'automne 2010

Mise en place de cahiers des charges 1^{er} semestre 2011

Sensibilisation et diffusion de la démarche : à partir de l'automne 2011.

Formation : 1 à l'automne 2010 et 2 en 2011.

Indicateurs de mise en œuvre

Nombre de copropriétés sensibilisées, nombre de copropriétés s'inscrivant dans la démarche

Nombre de professionnels du paysage sensibilisés, nombre de professionnels s'inscrivant dans la démarche

Nombre de structures locales reprenant la démarche sur leur territoire

Réalisation des cahiers des charges

Nombre de personnes participant aux formations, évaluation faite par les participants.



Fiche action n° 23	Actions dans les lycées horticoles et agricoles	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Initiative locale de dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : Mce, Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

Depuis 2000, les associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante-Sepnb interviennent dans les lycées agricoles et horticoles sur la thématique « Pesticides, effets sur la santé et l'environnement ». Ces interventions sont faites dans le cadre du programme « Eau et Pesticides » coordonné par la Maison de la Consommation et de l'environnement (Mce) et dure environ 2h.

Ces interventions ont pour but de sensibiliser les futurs professionnels utilisateurs de pesticides en faisant un état des lieux de la connaissance sur ces produits et ainsi les alerter sur les effets nocifs.

Entre 2008 et 2009, afin de mettre en pratique ce qui est vu en salle, 2 lycées ont fait l'objet d'une réflexion sur les espaces verts. Les animateurs de Bretagne vivante ont travaillé avec les différents acteurs du lycée (élèves, enseignants, agents d'entretien, administration) afin de mettre en place un plan de gestion des espaces verts et de réduire, voir arrêter, l'utilisation de pesticides.

Ces actions d'intervention en salle et d'accompagnement dans la mise en place de plan de gestion des espaces verts, vont être poursuivies en 2010 et 2011 par Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Détails de l'action et mesures proposées

- Intervention dans les lycées agricoles et horticoles sur la thématique : « Pesticides, effets sur la santé et l'environnement » (intervention d'environ 2 heures).
- Journée de sensibilisation des enseignants, agents, direction de lycées agricoles et horticoles pour la mise en place d'un plan de gestion des espaces verts des lycées (avec retour d'expérience des 2 lycées réalisés en 2008-2009).
- Accompagnement de 4 lycées agricoles et horticoles vers une gestion des espaces verts sans pesticides en Bretagne.

Moyens à mobiliser

Les établissements scolaires : agents d'entretien, direction, enseignants, élèves.

Moyens financiers : temps d'animation

Calendrier

2010- 2011

Indicateurs de mise en œuvre

Nombre d'intervention réalisées, nombre d'élèves concernés, questionnaire de satisfaction des enseignants

Nombre de participants à la journée de sensibilisation

Nombre d'établissements à mettre en place un plan de gestion

Implication des élèves et des enseignants dans le plan de gestion

Niveau d'utilisation de pesticides dans les établissements.



Fiche action n°24	Vers une évolution du concours des villes et des villages fleuris pour concilier embellissement et réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et valoriser les communes n'utilisant pas de produits phytosanitaires	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale de dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : Conseil régional de Bretagne

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Enjeux et contexte

Mettre en cohérence le concours des villes et villages fleuris et la charte d'entretien des espaces communaux

La réflexion des aménagements ruraux et urbains doit être imaginée pour limiter voire arrêter l'usage de produits sanitaires pour l'entretien des espaces communaux. Aussi, il convient de s'assurer et de faire évoluer le concours, datant de 50 ans avec un patrimoine culturel fort et une démarche innovante qui vise également une amélioration du cadre de vie, pour prendre en compte ces réflexions et l'évolution des modes de gestion des espaces communaux..

Détails de l'action et mesures proposées

- Organiser un prix spécial 0 phyto au sein du concours régional des villes et des villages fleuris
- Organiser un plan de communication pour faire connaître le prix spécial (plaquette...)
- Faire reconnaître un logo 0 phyto
- Mettre en place une formation « réaliser un schéma d'aménagement végétal »

Moyens à mobiliser

Des réunions techniques du groupe CNVVF- ZNA
Appui technique d'un prestataire pour proposer une formation « schéma d'aménagement végétal »

Calendrier

2010, 2011, 2012

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de communes 0 phyto inscrites au concours régional villes et villages fleuris
- Nombre de communes primées villes et villages fleuris et en 0 phyto
- Liste (nombre) des critères du concours concernant la gestion des produits phytosanitaires.
- Volume de produits phytosanitaire utilisé pour l'entretien espace vert /habitant
- Volume de produits phytosanitaire (par catégorie (herbicide, fongicide, insecticide, bactéricide...))/m2 d'espaces communaux à entretenir (espace verts).



Fiche action n° 25	Une gestion des lycées bretons visant la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale de dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : Conseil régional de Bretagne

Groupe de travail associé : Commission Ecophyto « zone non agricole », groupe phytosanitaire (conseil régional de Bretagne)

Enjeux et contexte

L'engagement des lycées bretons face aux produits phytosanitaires

Dès 2005, le Conseil régional de Bretagne a pris la pleine mesure de la nécessité d'une évolution rapide de ses pratiques notamment environnement dans la gestion, construction et réhabilitation des lycées. Cette ambition s'est traduite par l'élaboration et l'adoption de cadres de référence, tels que l'Agenda 21 ou bien encore la charte qualité des lycées Bretons en appui du plan prévisionnel d'investissement 2005 -2009.

Fort de ces 5 expériences, le nouveau programme prévisionnel des investissements immobiliers (PPI) 2010-2014 a été guidé par un fil rouge : le respect des principes du développement durable. Le PPI 2010 – 2014 adoptés par les élus régionaux en janvier 2010 s'appuie sur un cadre de référence technique appelé écoréférentiel réalisé avec une trentaine d'experts et la concertation d'usagers, personnels des lycées et de la Région. L'eco référentiel est aussi un document méthodologique et pédagogique qui prend en compte la nécessaire évolution des pratiques et appropriation des objectifs par l'ensemble des usagers et des personnels en établissement.

L'Ecoréférentiel présente des engagements précis sur 4 axes :

- La préservation de la santé des usagers dans les bâtiments par la qualité de l'air, de l'eau, le choix de matériaux
- La réduction des consommations énergétiques des bâtiments et la production d'énergies renouvelables
- **La réduction de l'impact environnement des établissements nécessitant une gestion plus économe de l'eau, un traitement plus efficace des déchets de chantier et d'activité, la préservation de la biodiversité, la gestion différenciée des espaces verts**
- L'optimisation de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments.

Au travers ces objectifs, l'engagement de supprimer l'usage de produits phytosanitaires a été validé sur les lycées publics placés sous la responsabilité du conseil régional de Bretagne

Les enjeux concernent

- **111 sites (2 millions de m² bâtis), 447 ha non bâtis**
- 90 000 usagers (75 000 élèves, 15 000 adultes dont **150 personnes en charge des espaces verts**)
- la préservation de l'environnement de produits phytosanitaires sur une surface potentielle de traitement de 447 ha
- la suppression de déchets liés directement à l'usage de produits phytosanitaires
- La réutilisation des superficies de stockages ventilés sur de nouveaux usages

Détails de l'action et mesures proposées

- Organisation de la collecte de l'ensemble des produits phytosanitaires stockés sur les 111 lycées publics bretons (responsabilité Conseil régional de Bretagne)
- Mise en place d'un plan de formation portant sur les méthodes alternatives au désherbage chimique) et à la gestion des espaces différenciés à destination des agents d'entretien et responsable de maintenance (150 agents concernés)
- Mise en place d'achat de matériel adapté (sur des bases de mutualisation entre établissements)
- Mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès des lycéens et enseignants visant à expliquer les changements de cadre de vie liés directement ou indirectement à l'arrêt d'usage de produit phytosanitaire

Moyens à mobiliser

Des réunions techniques du groupe phytosanitaire (Conseil régional).

Réactualisation du plan de déchet dangereux en quantité diffuse (PDDQD)

Recrutement d'un prestataire pour réaliser les formations techniques (méthodes alternatives)

Mise en place d'une gestion d'achat de matériel de désherbage alternatif et d'un accompagnement d'utilisation.

Sensibilisation des animateurs de bassin versants et de Sage auprès des Lycéens et agents des lycées

Information de la Commission Ecophyto « zone non agricole ».

Calendrier

2010, 2011,2012

Indicateurs de mise en œuvre

Nombre d'agents formés aux méthodes alternatives

Superficie des espaces en gestion différenciée

Tonnage de produits phytosanitaires collectés



Fiche action n° 26	Réaliser un diagnostic et suivre les pratiques phytosanitaires dans l'entretien des dépendances de voies de circulation	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Initiative régionale de dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : DREAL Bretagne / FEREDDEC Bretagne

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole »,

Enjeux et contexte

Les eaux superficielles sont très vulnérables aux pollutions diffuses par les produits phytosanitaires. Toutes ces substances sont écotoxiques et sont susceptibles de provoquer des dommages plus ou moins insidieux sur les organismes aquatiques. De plus en Bretagne, les eaux superficielles fournissent 80 % de l'eau distribuée et doivent de ce fait respecter des normes exigeantes notamment en ce qui concerne les micro-polluants. Par ailleurs la directive cadre sur l'eau impose le bon état des milieux aquatiques pour 2015.

Bien que l'agriculture reste de loin le premier utilisateur en tonnage, l'entretien des voies de circulation et de leurs dépendances ne représentant qu'environ 1% des ventes de produits phytosanitaires à l'échelle nationale, ces pratiques contribuent à la contamination de l'environnement car les produits (essentiellement des désherbants) sont susceptibles de transferts rapides vers les cours d'eau du fait d'une utilisation fréquente sur des surfaces imperméables.

La prise en compte, progressive, de l'environnement dans l'entretien de ces espaces au cours des années 1990 a déjà conduit les gestionnaires à consentir de gros efforts pour réduire les traitements chimiques mais il reste des marges de progrès dont il convient de profiter pour réduire la contamination des eaux. Les méthodes alternatives utilisées pour le réseau routier, notamment la gestion différenciée a déjà montré son intérêt pour sa contribution à la biodiversité sans atteinte à la sécurité des usagers

Détails de l'action / Mesures proposées

Identification des acteurs de l'entretien et de leurs rôles (Collectivités, gestionnaires de voies de transport, distributeurs de produits)

Diagnostic des pratiques, identification les réseaux de conseil actuels

Mieux connaître les actions engagées sur le terrain pour en tirer les enseignements et valoriser les expériences positives (Acquérir des références).

Mise en place d'une veille technique sur les outils d'entretien alternatifs aux produits chimiques.

Mise en place d'une traçabilité des usages avec collecte régulière et publication des informations

Recenser les formations disponibles et le cas échéant mettre en place des formations pour les applicateurs

Cartographie des zones sensibles du réseau de voies.

Communication :

Mise en place d'une information régulière sur les techniques alternatives, les produits utilisés, leur mise en œuvre et la réglementation concernée.

Journées régulières d'échange entre les acteurs de l'entretien et de conception de ces voies et inciter aux démarches volontaires de réduction des usages.

Moyens à mobiliser

Mobiliser la commission ZNA pour piloter la préparation d'un protocole d'étude.

Faire appel à candidature pour la réalisation de l'étude.

Moyens budgétaires disponibles pour le plan écophyto

Calendrier

2010- 2011

Indicateurs de mise en œuvre

Participation aux journées d'échange

Fiches techniques réalisées

Evolution des quantités utilisées

Cartographie de certaines zones sensibles



Fiche action n° 27	Sensibiliser les communes à la réduction de l'utilisation des pesticides par la réalisation de plans de désherbage communaux et la signature d'une charte d'entretien des espaces communaux	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : PROXALYS Environnement / partenaires GP5/ opérateurs de bassins versants GP5

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ».».

Enjeux et contexte

Le besoin d'un outil de diagnostic à destination des communes s'est fait ressentir dans les bassins versants suite aux études réalisées sur le transfert des molécules en milieu urbain (bassin versant de la Rosais à Vezin le Coquet) et aux expérimentations de techniques alternatives.

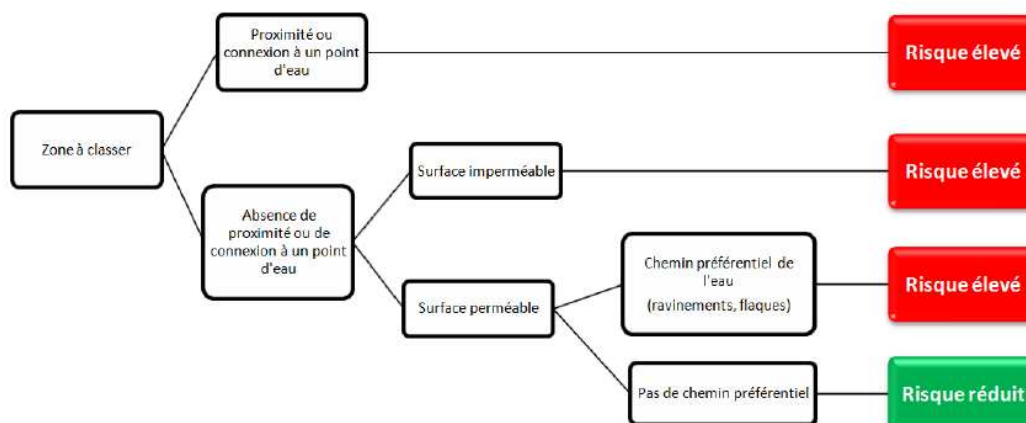
Dès 1998, la réalisation du plan de désherbage (plan qui vise, dans les communes, à classer les surfaces à désherber en fonction du risque de transfert des polluants vers les eaux) a été mise en œuvre à titre expérimentale sur la commune du Rheu, un an plus tard le premier cahier des charges du plan de désherbage voyait le jour dans le cadre de Bretagne Eau Pure. Celui-ci proposait alors 3 niveaux de classement : risque réduit, moyen ou élevé. En 2002 un nouveau cahier des charges pour l'élaboration des plans de désherbage communaux est initié sur les bassins versants et validé par la CORPEP. Cet outil propose alors de classer les espaces en 2 types de surface : surface à risque réduit ou surface à risque élevée.

Une mise à jour du cahier des charges réalisé en 2002 a eu lieu en 2009. Les modifications réalisées dans le « Plan de désherbage et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la modification des techniques de désherbage dans les espaces communaux » portent sur :

- une meilleure identification des surfaces imperméables
- une remise à jour de la partie réglementation

Ces modifications visent à obtenir une meilleure implication des équipes municipales (conseil municipal, employés communaux) et à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires grâce aux modifications des pratiques de désherbage.

L'arbre de décision suivant permet de déterminer le niveau de risque des zones à désherber.



Le plan de désherbage n'aboutit pas seulement à la réalisation d'une cartographie de la commune, il est complété par une étape de sensibilisation visant à faire le point sur les pratiques de désherbage de la commune (mettre en évidence des zones où le désherbage n'est pas nécessaire, ...) et choisir des méthodes d'entretien adaptées au risque de transfert : paillage, étude de faisabilité pour utiliser des techniques alternatives, réflexion lors de la conception de nouveaux aménagements. Dans les communes situées sur un bassin versant ou des actions de reconquête de la qualité de l'eau sont menées avec une animation spécifique, les engagements pris sont formalisés dans une charte de désherbage

L'engagement des communes dans des modifications de ses pratiques de désherbage se concrétise par la signature d'une charte d'entretien des espaces communaux. Le premier projet de charte de désherbage a été initié en 2001, il s'agissait alors d'une expérimentation. La charte de désherbage validée en 2005 par la CORPEP proposait 4 niveaux d'engagement, cette dernière a été révisée en 2009 et propose désormais un engagement progressif basé sur 5 niveaux d'intégration, allant du respect des préconisations du plan de désherbage communal, jusqu'au "zéro phytosanitaires". Les principaux points de la charte sont listés ci-dessous :

- Préalable : Respect de la réglementation en vigueur
- 1er Niveau : engagement « minimal »
 - Élaboration et respect des préconisations du plan de désherbage communal
 - Formation des agents techniques applicateurs
 - Enregistrement des pratiques de désherbage
 - Information de la population sur les pratiques de la commune et sur la réglementation en vigueur.
- 2ème Niveau : engagement renforcé
 - Utilisation de techniques alternatives sur les zones classées à risque élevé.
 - Prise en compte des contraintes d'entretien dans les nouveaux projets d'aménagement.
 - Mener des actions visant les jardiniers amateurs.
 - Non utilisation des produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux
- 3ème Niveau
 - Aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé.
 - La commune met en place une politique de développement durable : réduction des intrants (produits phytosanitaires, engrais), ré-utilisation des déchets verts, ...

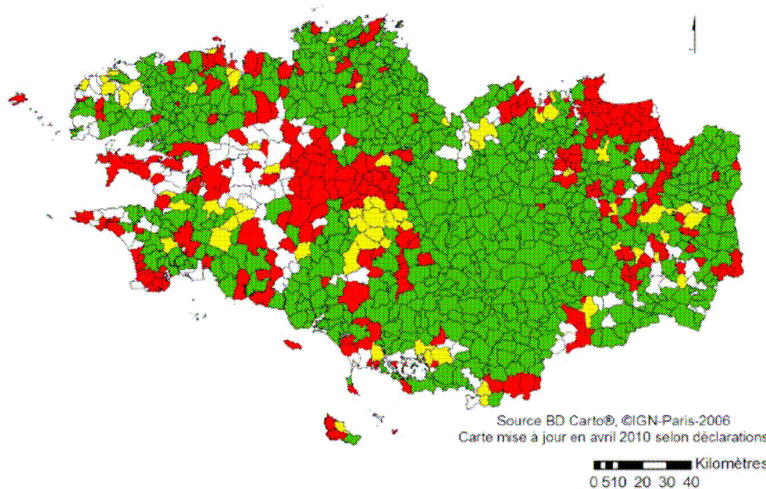
- 4ème Niveau
 - N'utiliser aucun produit herbicide ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (cimetière et terrains de sports inclus) (y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service).
 - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires (sauf ceux autorisés par le cahier des charges agriculture biologique) dans le règlement intérieur des jardins familiaux
- 5ème Niveau
 - N'utiliser aucun produit phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur, ...) ou anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal (cimetière et terrains de sports inclus) (y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service)

Dans le cadre du projet régional d'accompagnement des structures de bassins pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, un questionnaire a été transmis aux animateurs de SAGE, et bassins versant (BV), ainsi qu'aux communes, afin de réaliser un état des lieux (présence ou absence de charte et plan de désherbage, pratiques d'entretien, ...). Ce sondage a permis de réaliser différentes cartes, dont :

- les communes qui ont réalisé un plan de désherbage communal
- les communes engagées dans une charte de désherbage

Les cartes suivantes permettent de montrer qu'en Bretagne, ces démarches sont bien engagées.

Communes possédant un plan de désherbage communal

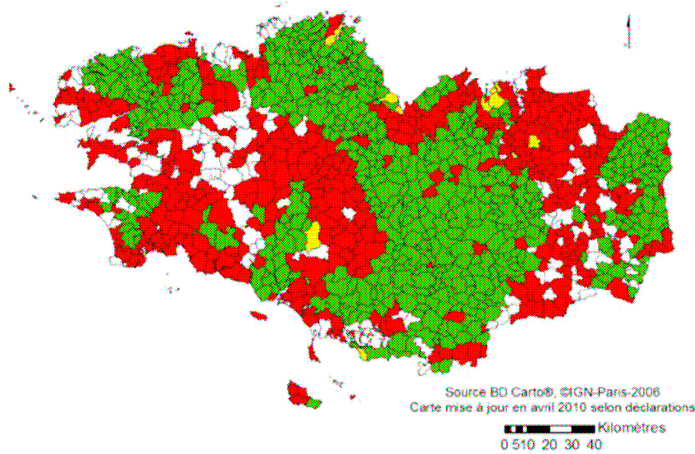


Plus de 66% des communes bretonnes possèdent ou posséderont prochainement (plan de désherbage en cours) un plan de désherbage communal.

Présence des plans de désherbage communaux

- Pas d'information
- Plan de désherbage en cours
- Absence de plan de désherbage
- Plan de désherbage existant

Communes signataires d'une charte de désherbage



Près de 50% des communes bretonnes ont signé une charte de désherbage.

Communes signataires d'une charte de désherbage

- Pas d'information
- Charte de désherbage en cours de signature
- Absence de charte de désherbage
- Charte de désherbage signée

Détails de l'action et mesures proposées

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des communes de la région Bretagne, par l'intermédiaire des animateurs de SAGE et de bassin versant, à la mise en œuvre d'un plan de désherbage communal et à la signature d'une charte d'entretien afin de limiter au maximum le transfert des produits phytosanitaires d'origine non agricole vers les eaux. Une exposition « des communes et des jardins sans pesticides... Pourquoi?... Comment ? » en 16 panneaux, a été mise à disposition des SAGE et bassins versant qui le souhaitent. Celle-ci est ensuite prêtée aux communes des territoires et permet de rappeler la réglementation en vigueur, les pratiques alternatives possibles des communes, ce qu'est un plan de désherbage communal... Des panneaux extraits de l'exposition sont visibles ci-dessous.

7

Une réglementation plus stricte pour la protection de l'eau

Ne traiter pas à proximité de l'eau !
Pendant toute l'année, pour tout produit phytosanitaire

Caniveaux, avaloirs et bouches d'égout
→ Tout traitement est interdit

Fosses, puits d'eau, puits de 2000 cm³ ou plus
→ Tout traitement est interdit

Cours d'eau, canaux, puits d'eau
→ Tout traitement à moins de 5 mètres est interdit

Carte L. 553-17 du Code Rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.
Tous les produits phytosanitaires sont interdits.

14

Désherber sans dés herbants

En ville, des solutions alternatives se développent

Désherbage thermique à flamme
→ A.Basse(s) : 3 à 8 passages par an
→ A. Haute(s) : 3 à 4 passages par an

Désherbage mécanique
→ Bâchage : 4 à 6 passages par an
→ Bâche manuelle : plusieurs passages par an

Ravage
(à l'arrêt entourage et dés herbants) et fauche
→ Bâchage mécanique : 4 à 12 passages par an
→ Fauche : 4 à 6 passages par an

16

Un nouveau cadre pour le désherbage communal

Le plan de désherbage permet de localiser les surfaces à risque pour l'environnement et d'adapter des alternatives au désherbage chimique.

Les SAGE, à l'accompagnement de l'État, encouragent les communes à élaborer des plans de désherbage et à promouvoir le choix en faveur de plans de désherbage communaux, plus respectueux de la qualité de l'eau.

L'opération de dés herbants modifie le paysage urbain. La flore spontanée réapparaît.

Évaluons !!!
Ce changement impose donc plus de tolérance... Alors changeons notre regard !

Des subventions à l'acquisition de matériels alternatifs sont également proposées aux communes par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, certains départements et la Région Bretagne. Afin d'inciter les communes à mettre en place des plans de désherbage communaux, la Région Bretagne subventionne l'acquisition de matériels pour les communes possédant un plan de désherbage communal.

De plus, la Région Bretagne souhaite mettre à disposition des SAGE et BV un outil informatique commun afin de suivre les chartes et plan de désherbage communaux.

Pour connaître les méthodes de suivi utilisées et les attentes des acteurs de terrain, un formulaire leur sera transmis.

L'objectif de cette base est de permettre une saisie rapide des données collectées sur le terrain et de réaliser des bilans à l'échelle de la région, des départements, des bassins versants ou des communes.

Moyens à mobiliser

L'implication de l'ensemble des partenaires est souhaitable, et particulièrement celle des animateurs de SAGE et de bassin versant afin qu'ils incitent les communes non engagées dans ces démarches à les adopter.

Cela passe aussi par un accompagnement permanent de Proxalys Environnement (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) auprès des animateurs. Des réunions d'informations, des diaporamas, documents techniques... sont transmis aux animateurs dès qu'ils souhaitent mettre en place ces démarches sur leur territoire d'action.

Calendrier

Il s'agit d'un suivi permanent des communes par l'intermédiaire des animateurs de SAGE et de bassin versant.

Indicateurs de mise en œuvre

Les principaux indicateurs de suivi sont les suivants :

- Le nombre de charte et plans de désherbage mise en œuvre pendant l'accompagnement sachant que début 2010 :
 - le nombre de communes bretonnes possédant un plan de désherbage communal est supérieur à 66%.
 - le nombre de communes bretonnes signataires d'une charte d'entretien est proche de 50%.
- La mise en place et l'utilisation par les animateurs de SAGE et bassin versant de l'outil informatique permettant le suivi des chartes et plans de désherbages communaux sur leur territoire.
- La mise en œuvre en place de documents techniques tels que des fiches techniques sur les matériels alternatifs, sur l'aménagement et l'entretien des lieux plus sensibles à la modification des pratiques (cimetières et terrains de sport) en relation avec les animateurs (groupes de travail) et leurs utilisations.



Fiche action n° 28	Aider la commune à communiquer auprès de ses administrés sur ses pratiques d'entretien	Plan d'action BRETAGNE
Axe 7	Ecophyto en zone non agricole	Version n°1
Objectif régional	Dynamique ZNA	Mai 2010

Pilote de l'action : PROXALYS Environnement / partenaires GP5/ opérateurs de bassins versants GP5

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ». ».

Enjeux et contexte

Lors de la mise en œuvre d'un plan de désherbage communal désherbage (plan qui vise, dans les communes, à classer les surfaces à désherber en fonction du risque de transfert des polluants vers les eaux), ou de la signature d'une charte d'entretien des espaces communaux (engagement progressif de la commune basé sur 5 niveaux d'intégration, allant du respect des préconisations du plan de désherbage communal, jusqu'au "zéro phytosanitaires ») les pratiques de désherbage et par conséquent d'entretien de la commune évoluent.

Tout changement des pratiques d'entretien de la commune doit impérativement être accompagné d'un plan de communication auprès des habitants. Ce plan permet d'informer la population sur le nouveau mode de gestion des espaces communaux.

Des outils ont déjà été mis en œuvre à l'échelle de certains bassins versants ou de villes, l'objectif de la démarche est de proposer à l'ensemble des communes engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires des outils de communication.

Des actions ont également été mise en place comme « Embellissons nos murs » sur Rennes ou tout récemment « Ma ville est belle sans pesticides ». Elles vont pouvoir être développées à plus grande échelle.

Détails de l'action et mesures proposées

- **Outils pédagogiques**

Une enquête réalisée en 2008-2009 auprès des animateurs de SAGE et de bassins versants a montré que certains territoires ont développé en interne des outils de communication.

Afin de régionaliser cette démarche des outils pédagogiques devront être créés pour permettre aux communes engagées dans un plan de désherbage et/ou une charte d'entretien de communiquer auprès des habitants. Ils décriront ce que sont les techniques alternatives et leurs intérêts, comment modifier les pratiques d'entretien... Implantés dans les différentes zones entretenues sans produit phytosanitaire sous la forme de panneau,

ils permettront d'informer le passant et les habitants, et de valoriser les efforts des agents techniques.

De plus des articles et des affiches « prêts à l'emploi » seront proposés aux communes pour sensibiliser les habitants. Ceux-ci pourront être intégrés dans le bulletin communal.

Afin de valoriser les communes qui n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire sur l'ensemble de leurs espaces communaux, un logo est à l'étude. Celui-ci pourra être apposé sur une plaque emmaillé en mairie ou en entrée de ville afin d'identifier la démarche exemplaire de la commune.

Exemples d'outils déjà présents ponctuellement en Bretagne, ceux-ci pourront servir de base à la régionalisation de l'action.



LES FERTILISANTS ET LES PAILLAGES

Pour couvrir le sol : les paillages

Les paillages, qu'ils soient plastiques ou totalement organiques, remplissent une double fonction :

- ils empêchent la montée des herbes indésirables et ainsi la concurrence qu'elles peuvent poser aux plantations
- ils permettent de conserver l'humidité du sol : « un paillage vaut deux arrosages »

Les paillages organiques permettent en outre d'apporter progressivement un peu de matière organique au sol, de favoriser sa vie biologique, d'en limiter le tassement.

→ L'idéal : un paillage naturel de récupération : feuilles mortes, bordes de pelouse séchées, broyat de petites branches...

→ Les paillages organiques du commerce, en complément : palette de lin ou de chanvre, coques de cacao, écorces de pin...

RENNES mce

LES ALÉES

Désherber les allées sans désherbants

Désherber les allées sans désherbants d'est possible !

- pour les petites allées, dans certains cas, le piétinement suffit à réguler le développement des herbes spontanées. Dans d'autres, le désherbage manuel (sarclor, binette) ou mécanique reste nécessaire.
- pour les grandes allées, des techniques de désherbage alternatifs ont été développées : désherbage à la vapeur d'eau, ...

RENNES mce

Un environnement de qualité et préservé, pour le respect de la biodiversité, pour votre santé.

Les 37 communes de Rennes Métropole choisissent l'entretien écologique des espaces publics

Objectif : **zéro pesticide**

RENNES METROPOLE



L'objectif est de mobiliser l'ensemble des communes de la région Bretagne engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur son territoire, par l'intermédiaire des animateurs de SAGE et de

bassin versant afin d'expliquer aux habitants l'origine des changements des pratiques d'entretien.

- **Végétalisons nos murs et nos trottoirs**

Cette démarche mise en place sur la ville de Rennes (sous le nom de « Embellissons nos murs ») au milieu des années 90 par l'association Rennes Jardin puis relayée ensuite par la ville de Rennes a connu un fort essor en 1998 lorsque Bretagne Vivante, la Mce et la Société d'horticulture ont souhaité la dynamiser. Cette action permet aux habitants de percer le trottoir d'environ 10cm le long de leur maison afin de planter des plantes et ainsi embellir leurs murs. Cette action invite les habitants à entretenir eux-mêmes les trottoirs (qui évite de l'entretien pour la commune) et permet de remettre de la nature en ville ; celle qui va être acceptée par les riverains. Cette opération va se poursuivre sur la ville et Rennes et être mise en place dans toutes les collectivités bretonnes qui le désireront par l'intermédiaire de l'association Bretagne Vivante.

- **« Ma ville est belle sans pesticides »**

Cette animation, proposée par Eau et Rivières de Bretagne en partenariat avec la collectivité organisatrice et les associations locales ; permet à une collectivité de créer une animation dans un quartier ou un bourg pour sensibiliser le public au danger des pesticides et aux pratiques communales. Cette action peut-être mise en place dans toutes les collectivités désireuses de créer une animation.

Moyens à mobiliser

- Groupes de travail pour réfléchir au contenu des outils proposés (animateurs SAGE, bassin versant, employés communaux)
- Moyens financier pour la création de ces outils
- Réseau des communes, des bassins versants pour la mise en place des opérations « Végétalisons nos villes et nos trottoirs » et pour l'animation « Ma ville est belle sans pesticides ».

Calendrier

La création de ces différents outils de communication et mise à disposition des communes mi 2011.

Les actions « Végétalisons nos villes et nos trottoirs » et « Ma ville est belle sans pesticides » sont mises en place tout au long des 2 années.

Indicateurs de mise en œuvre

- Demande constante des communes de posséder ce type d'outils, un chiffrage pourrait être réalisé,
- Nombre d'outils pédagogiques commandés auprès des structures SAGE et bassins versants.
- Nombre de communes mettant en place l'opération « Végétalisons nos villes et nos trottoirs » et nombre de communes organisant l'opération « Ma ville est belle sans pesticides »
- Nombre d'administrés participants à ces 2 actions.



Fiche action n°29	Organisation de la gouvernance régionale	Plan d'action BRETAGNE
Axe 8	Territorialisation et communication	Version n°1
Objectif régional	Créer un comité régional et les groupes techniques adaptés permettant la mise en œuvre et le suivi des actions	Mai 2010

Pilotes de l'action : DRAAF.

Commissions associées :

- CROS : Comité Régional d'Orientation et de Suivi
- CROSOP : Comité Régional d'Orientation et de Suivi Opérationnel
- CRSBT : Comité Régional de Surveillance Biologique du Territoire

Enjeux et contexte

Le plan Ecophyto 2018 de réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2018, si possible, s'inscrit dans la dynamique globale de l'agriculture durable et vise un changement global des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux.

Comme le précise la circulaire du ministre du 28 avril dernier, la mise en œuvre régionale de ce plan d'actions est pilotée par un comité régional d'orientation et de suivi (CROS), présidé par le Préfet de région ou par le DRAAF par délégation. Cette instance s'appuiera notamment sur des groupes techniques chargés du pilotage régional des diverses actions et mesures déclinées dans le plan.

En Bretagne, deux comités techniques existent, le comité régional d'épidémiologie-surveillance (CRSBT) créé le 6 juillet 2009 dans le cadre biologique du territoire (cf fiche axe 5 - SBT) et la cellule d'orientation régionale pour la protection des eaux contre les pesticides (CORPEP) mise en place en 1990.

Détails de l'action et Mesures proposées

Suite aux divers échanges avec les représentants de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne qui est fortement impliquée pour la mise en œuvre du plan Ecophyto, et la DREAL, il a été proposé de créer en appui au CROS un comité régional d'orientation et de suivi opérationnel (CROSOP). Il sera notamment chargé du volet opérationnel et de la préparation du CROS.

Quant aux travaux techniques visant l'élaboration du plan régional Ecophyto et le suivi des actions à mettre en œuvre visant les axes du plan, seront effectués par **quatre commissions techniques**, découlant des commissions techniques actuelles de la CORPEP : indicateurs, agronomie, formation et zones non agricoles, présidées par une structure pilote comme décliné en annexe 1.

La proposition d'organisation de gouvernance régionale du plan Ecophyto a été présentée lors de la séance plénière de la CORPEP du 26 mars 2010.

Déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018

Dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018, il est donc proposé une organisation s'articulant autour :

- d'un pilotage régional, avec le comité régional d'orientation et de suivi (CROS) présidé par le Préfet,
- des groupes techniques opérationnels, le comité régional d'orientation et de suivi opérationnel (CROSOP) et le comité régional de la surveillance biologique du territoire (CRSBT),
- des commissions techniques thématiques en charge des actions et de la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Composition des CROS, CROSOP et CRSBT en annexe 2.

Moyens à mobiliser

Les sources de financement proviennent :

- Crédits inscrits au budget des administrations et organismes public concernés
- Fraction de la redevance pour pollution diffuse perçue lors de la vente des produits phytosanitaires (via l'ONEMA)

Calendrier

Séances des instances

- Création du CRSBT le 6 juillet 2009
- Dernière séance de la CORPEP le 26 mars 2010
- Première séance du CROSOP le 26 avril 2010
- Première séance du CROS le 11 mai 2010 avec validation de l'organisation régionale proposée

Plan d'actions régional

- Elaboration du plan d'actions régional en mars et avril
- Validation du plan d'actions régional par le CROS du 11 mai 2010
- Envoi du plan

Indicateurs de mise en œuvre et de résultats

Nombre de réunions des CRSBT, CROSOP et CROS

Nombre de réunions des groupes techniques thématiques et nombre des organismes participants



Les axes des mesures

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

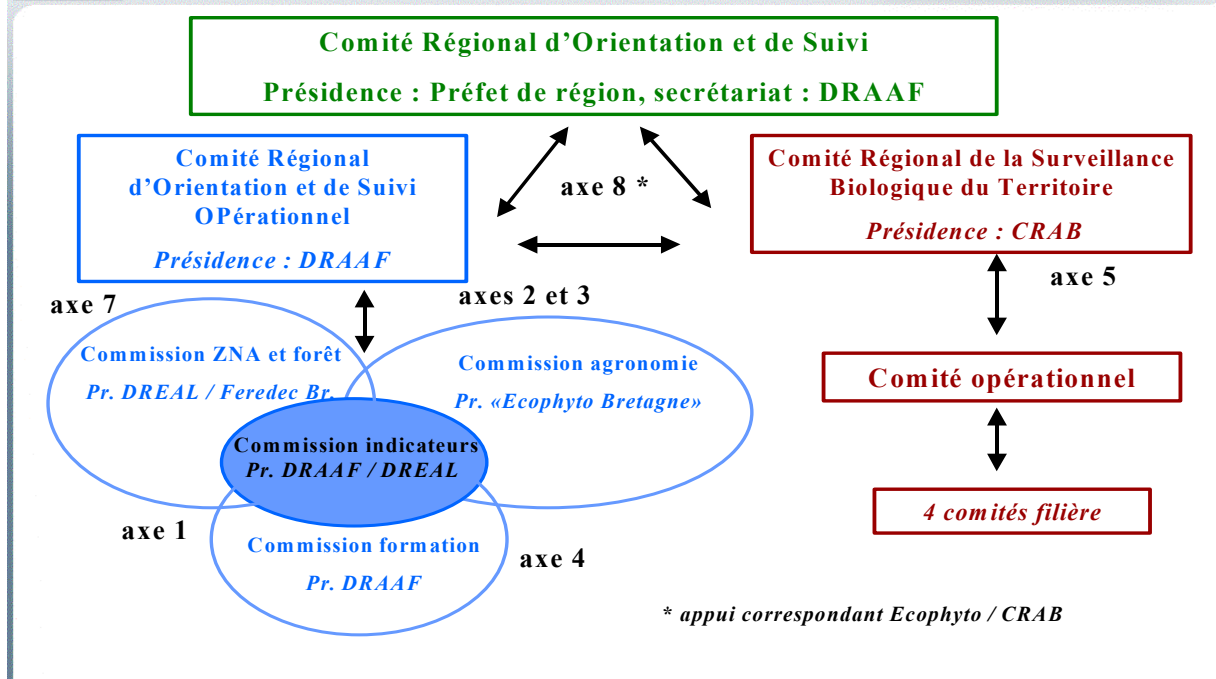
- évaluer la diminution des usages de pesticides (**axe 1**)
- recenser, développer et généraliser les pratiques économes en pesticides (**axes 2 et 3**)
- former les utilisateurs, distributeurs et conseillers (**axe 4**)
- renforcer les réseaux de surveillance des parasites (**axe 5**)
- diminuer l'usage des pesticides en zones non agricoles (**axe 7**)
- organisation, suivi du plan et communication (**axe 8**)



Schéma organisationnel

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



Composition du CROS

Présidence : Préfet de région (DRAAF)	
Secrétariat : DRAAF - SRAL	
Membres :	
Préfet de Région	UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage)
DRAAF	ARETAR (Association Régionale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles et Ruraux)
DREAL	MSA (2 caisses)
ARS	Apiculteurs de Bretagne : GIE Lait Viande - commission apicole régionale de Bretagne et Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne
DIRECCTE	Pôle du Conseil Indépendant en Agriculture
Directions Départementales des Territoires et de la Mer	UOPLI (Union des organisations de producteurs de légumes à destination industrielle)
Directions Départementales (CS) de Protection des Populations	Chambre régionale d'agriculture
Conseil Régional de Bretagne	Chambres départementales d'agriculture
4 Conseils Généraux	CRODIP
Deux maires représentant les 4 ADM	ARVALIS, CETIOM
Une structure de bassin versant GP5	CERAFEL
Un représentant de SAGE	Bretagne Plants
INRA (Bio 3P)	CTIFL
Agence de l'Eau Loire Bretagne	UNILET
ONEMA	UIPP et UPJ
FRCUMA Ouest	Coop de France Ouest
FEREDEC Bretagne	Négoce Ouest
Syndicats agricoles (FRSEA, confédération paysanne, coordination rurale)	Eaux et Rivières de Bretagne
FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)	Bretagne Vivante
FRAB	UFC Que Choisir
FRGEDA (Fédération Régionale des Groupements d'Etude et de Développement Agricole)	Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) de Rennes

Composition du CROSOP

Présidence : DRAAF
Secrétariat : DRAAF - SRAL
Membres :
Préfecture de Région
DRAAF
DREAL
ARS
Conseil Régional de Bretagne
Un Conseil général
Maire (commune en zone urbaine)
Agence de l'Eau Loire Bretagne
ONEMA
FEREDEC Bretagne
Chambre régionale d'agriculture
ARVALIS, CETIOM
Coop de France Ouest
Négoce Ouest
Eaux et Rivières de Bretagne
UFC Que Choisir

Le CRSBT

Présidence : CRAB
Secrétariat : CRAB
Membres :
DRAAF
Chambre régionale d'agriculture
Chambres départementales
Maire de Plougoumelen (56)
FEREDEC Bretagne
UOPLI
ARVALIS, CETIOM
CERAFEL
Bretagne Plants
CTIFL
IFPC
UNILET
Coop de France Ouest
Négoce Ouest

Composition commission indicateurs

Présidence : DRAAF - DREAL
Secrétariat : DRAAF - DREAL
Membres :
DRAAF
DREAL
ARS
Les 4 DDTM
Conseil Régional de Bretagne
4 Conseils Généraux
une structure de bassin versant GP5
INRA (Bio 3P)
Agence de l'Eau Loire Bretagne
ONEMA
FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
FRGDA (Fédération Régionale des Groupements d'étude et de Développement Agricole)
MSA
Chambre régionale d'agriculture
Chambres départementales d'agriculture
ARVALIS, CETIOM
UIPP et UPJ
Coop de France Ouest
Négoce Ouest
Veolia
Eaux et Rivières de Bretagne
UFC Que Choisir
Air Breizh

Composition commission agronomie

Présidence : Ecophyto Bretagne	
Secrétariat : CRAB	
Membres :	
DRAAF	Chambre régionale d'agriculture
DREAL	Chambres départementales d'agriculture
ARS	CRODIP
Les 4 DDTM	ARVALIS, CETIOM
Conseil Régional de Bretagne	CERAFEL
4 Conseils Généraux	UOPLI
une structure de bassin versant GP5	Bretagne Plants
INRA (Bio 3P)	CTIFL
Agence de l'Eau Loire Bretagne	IFPC
ONEMA	CATE
FRCUMA Ouest	SYNTEC
FEREDEC Bretagne	UNILET
FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser	UIPP
FRAB	Coop de France Ouest
IBB (Inter Bio Bretagne)	Négoce Ouest
FRGDA (Fédération Régionale des Groupements d'étude et de	Eaux et Rivières de Bretagne
MSA	UFC Que Choisir
Apiculteurs de Bretagne	

Composition commission formation

Présidence : DRAAF - SRFD	
Secrétariat : DRAAF - SRFD	
Membres :	
DRAAF	FRGDA (Fédération Régionale des Groupements d'étude et de Développement Agricole)
DREAL	ARETAR
ARS	MSA
Conseil Régional de Bretagne	Chambre régionale d'agriculture
4 Conseils Généraux	Chambres départementales d'agriculture
une structure de bassin versant GP5	CRODIP
Agence de l'Eau Loire Bretagne	ARVALIS, CETIOM
ONEMA	Coop de France Ouest
VIVEA et FAFSEA	Négoce Ouest
FRCUMA Ouest	Eaux et Rivières de Bretagne
FEREDEC Bretagne	UFC Que Choisir
FRCIVAM	Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) de Rennes
FRAB	expert indépendant : Denis Pépin

Composition commission Zones Non Agricoles

Présidence : DREAL	
Secrétariat : FEREDDEC Bretagne	
Membres :	
DRAAF	Apiculteurs de Bretagne
DREAL	Applicateurs professionnels : Hydrogreen
ARS	SNCF
CNFPT	Chambre régionale d'agriculture
Conseil Régional de Bretagne	CRODIP
4 Conseils Généraux	UPJ
Deux maires	Coop de France Ouest
une structure de bassin versant GP5	Négoce Ouest
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Eaux et Rivières de Bretagne
ONEMA	UFC Que Choisir
FEREDEC Bretagne	Maison de la Consommation et de
UNEP (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage)	Bretagne Vivante
MSA	expert indépendant : Denis Pépin



Fiche action n° 30	Identifiant pour les actions concertées « écophyto Bretagne, la profession agricole s'engage »	Plan d'action BRETAGNE
Axe 8	Territorialisation et communication	Version n°1
Objectif régional	Communication	Mai 2010

Pilotes de l'action : Ecophyto Bretagne

Commission associée : Commission Agronomie

Enjeux et contexte

Depuis le mois de novembre 2009, la profession agricole a souhaité s'engager de façon concertée dans le plan écophyto 2018 et ce dans le cadre du groupe « écophyto Bretagne ». Lors de ce même séminaire, un slogan a également été retenu : « la profession agricole s'engage ».

Les structures professionnelles ont souhaité pouvoir reprendre ces titres et slogan dans leurs opérations afin d'assurer une cohérence entre les différentes actions et une lisibilité de l'engagement commun pour les agriculteurs notamment.

Il est donc nécessaire de produire un identifiant commun et une charte graphique commune qui seront utilisés pour les documents de communication, les fiches techniques, les outils pratiques,...

Une instance mise en place par écophyto Bretagne analysera les propositions d'actions afin de vérifier qu'elles intègrent les enjeux et les priorités d'actions définis par écophyto Bretagne.

Détails de l'action

1) Création d'un identifiant commun

Production d'un logo reprenant le texte : « écophyto Bretagne, la profession agricole s'engage »

2) Création d'une charte graphique

Création d'une charte graphique commune qui sera utilisée pour les documents produits dans le cadre d'écophyto Bretagne.

3) Mise en place d'une structure de validation des opérations étiquetées « écophyto Bretagne »

Les 4 structures porteuses d'écophyto Bretagne (Chambres d'agriculture, Coop de France, Négoce Ouest et Arvalis) analyseront les différentes propositions d'actions afin de déterminer si l'opération peut être étiquetée « écophyto Bretagne, la profession agricole s'engage ». L'analyse s'appuiera sur des règles précises et transparentes et la prise en compte des enjeux communs retenus par écophyto Bretagne. Elle portera également sur d'autres points :

- l'efficacité de l'opération vis à vis des objectifs généraux écophyto 2018

- l'intégration de l'action dans les priorités définies par la Commission Agronomie
- ...

Les actions ainsi validées seront étiquetées écophyto Bretagne et assureront la lisibilité et la cohérence des actions vis à vis des agriculteurs, des structures professionnelles, des collectivités et des administrations impliquées dans le dispositif.

Cette structure de validation devra être réactive afin de prendre en compte très rapidement les propositions des différents partenaires.

Mesures proposées

- Agence de communication spécialisée
- Groupe de techniciens et d'élus des structures porteuses d'écophyto Bretagne

Calendrier

- Mai juin 2010 : production des logos et charte graphique
- septembre 2010 : mise en place du groupe de concertation et de validation des opérations écophyto Bretagne

Indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de projets retenus en groupe de validation et mis en œuvre sur le terrain
- Nombre de documents reprenant la charte graphique et le logo commun



Fiche action n°31	Colloque « Aménagement urbain et solutions alternatives au désherbage chimique »	Plan d'action BRETAGNE
Axe 8	Territorialisation et communication	Version n°1
Objectif régional	Communication	Mai 2010

Pilote de l'action : PROXALYS Environnement

Commission associée : Commission Ecophyto « zone non agricole ». ».

Enjeux et contexte

Les communes de Bretagne se sont mobilisées pour la reconquête de la qualité de l'eau. Un Colloque national a été organisé par PROXALYS Environnement sur le thème : « Aménagement urbain et solutions alternatives au désherbage chimique »

Le respect de l'environnement et du plan Ecophyto 2018, qui vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires, conduit les collectivités à engager une réflexion sur le choix de leurs techniques de désherbage et d'aménagement des espaces urbains pour limiter le développement des mauvaises herbes.

Détails de l'action / Mesures proposées

Comment aménager un parking, un cimetière ou encore un lotissement pour limiter le développement des mauvaises herbes et en faciliter l'entretien ? Quelles sont les autres solutions préventives et curatives qui s'offrent aux communes ?

C'est pour faire le point sur ces questions que PROXALYS Environnement, bureau d'études et de conseils auprès des communes, a organisé ce colloque.

Du grand Ouest à la région parisienne, plus de 200 personnes étaient présentes. Le public était constitué à 70% de représentants de communes et de communautés de communes. Les 30 autres pourcents étant constitués de représentants d'entreprises du Paysage, d'Ecoles, de Syndicats mixtes, de Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement.

La tenue du Colloque a donné l'occasion aux participants de confronter différents témoignages. Des bureaux d'études, des petites et grandes agglomérations ont présenté leur expérience en aménagement urbain.

A l'occasion de cet événement se sont également déroulées des démonstrations de solutions alternatives. Une trentaine de techniques ont été présentées par des exposants venus de Bretagne mais aussi de la Vendée, de l'Eure et Loire, de la Vienne ou encore du Tarn et Garonne. Les participants ont ainsi pu faire connaissance avec de nouvelles techniques alternatives très récemment sorties sur le marché.

Moyens mobilisés

- Experts dans les domaines abordés
- Témoignages de communes de taille différente
- Témoignages de structures pouvant aider les collectivités

Calendrier

- Recherche de nouveaux thèmes et d'éventuels intervenants en 2010 et 2011

Indicateurs de mise en œuvre

Participation importante de communes lors du colloque en avril 2010 (200 participants), ce qui traduit une vraie attente des collectivités sur ces sujets.

Réalisation d'un nouveau colloque sur des thématiques qui pose questions en termes d'entretien sans produit phytosanitaire comme celui des terrains sportifs engazonnés et stabilisés.



Fiche action n°32	Mise en place d'actions de communication régionales	Plan d'action BRETAGNE
Axe 8	Territorialisation et communication	Version n°1
Objectif régional	Communiquer sur le plan Ecophyto 2018	Mai 2010

Pilotes de l'action : DRAAF – Chambre Régionale d'Agriculture – FEREDDEC Bretagne

Commissions associées

- CROS : Comité Régional d'Orientation et de Suivi
- CROSOP : Comité Régional d'Orientation et de Suivi Opérationnel
- CRSBT : Comité Régional de Surveillance Biologique du Territoire
- Commission Agronomie
- Commission zones non agricole

Enjeux et contexte

Dans le cadre de la communication régionale sur le plan Ecophyto 2018, différentes actions de communication vont être mis à disposition des acteurs afin de mettre en valeur les avancées de mise en œuvre du plan.

Détails de l'action et Mesures proposées

- Modification du site internet de la CORPEP pour permettre de communiquer sur les avancées de la mise en œuvre du plan en temps réel, à destination des acteurs parties prenantes et du grand public.
- Organisation de débat à l'occasion du SPACE 2010.
- Envoi d'un courrier aux agriculteurs bretons sur le lancement du plan Ecophyto en Bretagne ainsi que sur les dispositifs d'aides publiques permettant de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires.
- Communications régulières dans la revue TERRA sur les avancées des actions du plan régional.
- Organisation du Colloque National « Aménagement urbain et solutions alternatives au désherbage chimique » par Proxalis environnement.

Calendrier

Date de démarrage: 1^{er} avril 2010, Colloque National « Aménagement urbain et solutions alternatives au désherbage chimique ».

Site internet : 2^{ème} trimestre 2010.

SPACE : septembre 2010.

Indicateurs de mise en œuvre et de résultats

- Nombre de participants au colloque/débats
- Nombre d'envois et destinataires des courriers/articles d'information